EMPIRE CHÉRIFIEN

Bulletin Officiel

		EDITION PARTIBLES	ÉDITION COMPLÈTE
Marix	Un an	1.100 fr. 700 »	2.200 fr. 1.400 »
France et Colonies	Cn an	1.350 • 900 »	2.700 ·
Etranger	Un an	2.300 n 1.350 n	4.000 a 2.400 a

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

1º Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.;

2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, détimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerio Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doinent être effectués o l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux nº 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1" de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie...... 35 fr. Edition complète 55 fr.

Années antérieures : Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, La ligne de 27 lettres réglementaires 90 francs

(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aus abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

Pages

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Intérim du ministre des finances.

Taxe urbaine.

Importation par la frontière algéro-marocaine. — Franchise des droits de douane.

Décret nº 2-56-853 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant, pour la période du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957, le contingent des produits d'origine algérienne admissibles en franchise des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation par la frontière algéro-marocaine 1186

Réquisition des immembles. — Installation de services publics.

Admission temporaire.

Taxes de consommation sur les denrées coloniales.

Formations sanitaires. — Remboursement de la journée d'hospitalisation.

Arrêté du ministre de la santé du 4 septembre 1956 fixant les prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires de l'Empire chérifien. 1188

TEXTES PARTICULIERS

Rabat. - Plan et règlement d'aménagement.

'Dahir nº 1-56-200 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement du secteur de la nouvelle municipalitésud (modification de la rue de Marne) à Rabat 1188

Casablanca. — Association syndicale des propriétaires urbains.

Décret nº 2-56-062 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) portant constitution de l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier de Ben-M'Sick-Sud à Casablanca . . 1188

Taourirt. — Incorporation au domaine public.

Avocat autorisé à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun.

Fès. — Création de servitudes de visibilité.

Décret nº 2-56-766 du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956) portant création de servitudes de visibilité aux abords du carrefour formé par la route principale nº 24, de Fès à Marrakech, par Imouzzèr et Azrou, (P.K. 88+100) et le chemin tertiaire nº 3383, dit « Chemin de l'Azarhar » . . 1189

6.6-

Permis miniers.	
Liste des permis de recherche accordés le 17 septembre 1956	1190
Liste des permis d'exploitation institués au cours du mois de septembre 1956	1192
Liste des permis de recherche renouvelés au cours du mois de septembre 1956	1192
Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de septembre 1956	1192
Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de septembre 1956	1192
Liste des permis d'exploitation annulés au cours du mois de septembre 1956	1193
Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de novembre 1956.	1193
ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	
Textes particuliers	

Ministère de la justice.

Décret nº 2-56-446 du 27 sajar 1376 (3 octobre 1956) modifiant l'arrêté viziriel du 18 journada II 1342 (26 janvier 1924) portant organisation du service pénitentiaire	1193
Ministère de l'agriculture et des forêts. Décret nº 2-56-711 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) permettant l'intégration des topographes de l'ex-direction des affaires chérifiennes dans le cadre des adjoints du cadastre du service topographique chérifien	1194
MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION	ı
Nominations et promotions	1194
Honorariat	1200
Admission à la retraite	1200
Concession de pensions, allocations et rentes viagères	1201
AVIS ET COMMUNICATIONS	
Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	1218
Accord commercial et de paiement conclu avec le Brésil le 23 août 1956	1218
Avis aux importateurs	1218

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir n° 1-56-243 du 14 rebia I 1376 (19 octobre 1956) portant désignation de M. M'Hamed Zeghari, vice-président du conseil, pour assurer l'intérim du ministre des finances durant la maladie de ce dernier.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Nous confions à M. M'Hamed Zeghari, vice-président du conseil, la mission d'assurer l'intérim du ministre des finances Si Abdelkadèr Benjelloun durant la maladie de ce dernier.

Fait à Rabat, le 14 rebia I 1376 (19 octobre 1956).

Enregistré à la présidence du conseil, le 14 rebia I 1876 (19 octobre 1956) :

BERKAT.

Décret nº 2-56-728 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant, pour l'année 1956, le nombre de décimes additionnels à la taxe urbaine à percevoir au profit des budgets des villes municipales, de la préfecture de Rabat et des centres délimités dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 chaoual 1336 (24 juillet 1918) portant réglementation de la taxe urbaine et les dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le dahir du 16 chaoual 1355 (31 décembre 1936) fixant un statut spécial pour le pachalik de Rabat ;

Vu le dahir relatif à l'organisation des centres ;

Vu l'arrêté viziriel désignant les centres délimités à doter de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une commission d'intérêts locaux ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, après avis du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le nombre de décimes additionnels au principal de la taxe urbaine à percevoir en 1956 au profit des budgets des villes municipales et de la préfecture de Rabat est fixé à 10.

ART. 2. — Le nombre de décimes additionnels au principal de la taxe urbaine à percevoir en 1956 au profit des budgets des centres délimités, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière, est fixé ainsi qu'il suit :

Azrou	12	
Beni-Mellal	10	
Berkane	10	
Imouzzèr-du-Kandar	9	
Inezgane	10	
Khenifra	13	
Oued-Zem	10	
Petitjean	Q	(1)

(1) Les décimes sont applicables à tout le centre, sauf le quartier de Kasba-Cherarda.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHABI

Références

Dahir du 15 chaoual 1336 (24-7-1918) (B.O. n° 303, du 12-8-1918, p. 1733);
— du 16 chaoual 1355 (31-12-1936) (B.O. n° 1265, du 22-1-1937, pp. 91 et 92).

Décret nº 2-56-853 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant, pour la période du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957, le contingent des produits d'origine algérienne admissibles en franchise des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation par la frontière algéro-marocaine.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 28 rebia I 1355 (18 juin 1936) édictant les dispositions spéciales en faveur du trafic régional algéro-marocain et les dahirs qui l'ont modifié ou complété,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le contingent des produits d'origine algérienne désignés à l'article premier du dahir susvisé du 28 rebia I 1355 (18 juin 1936) est fixé à une valeur globale de deux milliards cent millions (2.100.000.000) de francs pour les importations qui seront effectuées du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957.

ART. 2. — Les importations auront lieu librement ; le service des douanes du Maroc relèvera au fur et à mesure des entrées les quantités et valeurs des produits.

ART. 3. — Si le contingent n'est pas couvert en totalité dans la période pour laquelle il est prévu, la part demeurant disponible ne pourra être reportée sur la période suivante.

Fait à Rabat, le 27 safar 1876 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

Référence :

Dahir du 28 rebia I 1355 (18-6-1936) (B.O. nº 1235, du 26-6-1936, p. 768).

Décret n° 2-56-858 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) ouvrant sur l'ensemble du territoire de l'Empire chérifien le droit à réquisition des immeubles en vue d'assurer l'installation ou le maintien dans les lieux de services publics.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 18 rejeb 1357 (13 septembre 1938) sur l'organisation générale du pays pour le temps de guerre, tel qu'il a été complété et modifié par les dahirs subséquents, et notamment son titre II :

Vu l'arrêté résidentiel du 17 avril 1939 relatif à la réquisition des personnes et des biens en exécution du dahir susvisé du 18 rejeb 1357 (13 septembre 1938) ;

Vu le dahir du 15 rejeb 1365 (15 juin 1946) portant fixation au Maroc de la date légale de cessation des hostilités et notamment son article 3.

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est ouvert sur l'ensemble du territoire de l'Empire chérifien le droit à réquisition des immeubles et locaux en vue d'assurer l'installation ou le maintien dans les lieux de services publics.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (8 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-641 du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956) accordant le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux feuilles de ferblanc destinées à l'impression ou à la fabrication des articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Vu le dahir du 16 chaoual 1340 (12 juin 1922) sur l'admission temporaire ;

Vu l'arrêté viziriel du 17 chaoual 1340 (13 juin 1922) portant réglementation de l'admission temporaire ;

Vu l'arrêté viziriel du 12 ramadan 1345 (16 mars 1927) fixant le régime de l'admission temporaire des feuilles de fer-blanc déstinées à la fabrication des emballages ;

Après avis des chambres de commerce et d'agriculture, du ministre des finances et du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le bénéfice du régime de l'admission temporaire est accordé aux feuilles de fer-blanc destinées à l'impression ou à la fabrication d'articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique étamés (imprimés ou non), et ce, aux conditions déter-

minées par l'arrêté viziriel du 12 ramadan 1345 (16 mars 1927) fixant le régime de l'admission temporaire des feuilles de fer-blanc destinées à la fabrication des emballages.

Fait à Rabat, le 3 rebia I 1876 (8 octobre 1956).

ZEGHARI.

Références :

Dahir du 16 chaoual 1340 (12-6-1922) (B.O. n* 506, du 4-7-1922, p. 1071);

Arrêté viziriel du 17 chaoual 1340 (13-6-1922) (B.O. n* 506, du 4-7-1922, p. 1072);

du 12 ramadan 1345 (16-3-1927) (B.O. n* 753, du 29-3-1927, p. 668).

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2284, du 3 août 1956, page 844.

Dahir nº 1-56-174 du 22 hija 1375 (31 juillet 1956) portant fixation du taux des taxes intérieures de consommation applicables aux denrées coloniales, à leurs substituts et subrogats.

DESIGNATION DES PRODUITS	BASE de taxation	QUOTITÉS
er sected to the		(Francs)
Au lieu de :		[
Extraits ou essences de café ou de thé et préparations à base de ces extraits ou essences :		
Extraits ou essences de café et prépa- rations à base de ces produits :		
Liquides :		
Solubles dans l'eau	Kilo net.	400
Autres	id.	40
Autres :		
Solubles dans l'eau	id.	540
Autres	id.	75
Extraits ou essences de thé et prépa- rations à base de ces produits :		
Liquides	id.	1.220
Autres	id.	75
Lire :		
••••••••••		
Extraits ou essences de café ou de thé et préparations à base de ces extraits ou essences :		17
Extraits ou essences de café et prépa- rations à base de ces produits :	35	
Liquides :		
Solubles dans l'eau	Kilo net.	80
Autres	id.	40
Autres :		
Solubles dans l'eau	id.	85
Autres	id.	75
Extraits ou essences de thé et prépa- rations à base de ces produits :	20 dd	
Solubles dans l'eau	id.	150
Autres	id.	75
		75
I	1	

Arrêté du ministre de la santé du 4 septembre 1956 fixant les prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires de l'Empire chérifien.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ,

Vu l'article 11 du dahir du 23 safar 1350 (10 juillet 1931) relatif au fonctionnement et à l'organisation financière des hôpitaux civils érigés en établissements publics, tel qu'il a été modifié par le dahir du 14 ramadan 1374 (7 mai 1955);

Vu l'arrêté viziriel du 9 kaada 1374 (30 juin 1955) relatif à la fixation des prix de remboursement de la journée d'hospitalisation et des honoraires médicaux et chirurgicaux dans les formations sanitaires civiles de l'Empire chérifien ;

Vu les avis émis par les commissions consultatives des établissements intéressés,

ARBÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du premier jour du mois suivant la date de publication du présent arrêté au Bulletin officiel, les prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires de l'Empire chérifien sont fixés conformément aux indications du tableau ci-annexé.

Rabat, le 4 septembre 1956.

Dr FARAJ.



Tableau fixant le prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires de l'Empire chérifien.

PRIX DE JOURNÉE									
MÉDECINE BY CONTAGIEUX		CHIRURGIE ET MATERNITÉ			PHTISIOLOGIB				
Chambres particulières	Chambres de 2 à 4 lits	Salles communes	Chambres particulières	Chambres de 2 à 4 lits	Salles communes	Chambres particulières	Chambres de 2 à 4 lits	Salles commune	
Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	Francs	
2.000	1.700	1.400	2.200	1.800	1.500	2.000	1.700	1.400	
2.000	1.700	1.400	2.200	1.800	1.500	2.000	1.700	1.400	
2,000	1.700	1.400	2.200	1.800	1.500	2.000	1.700	1.400	
1.900	1.600	1.300	2.200	1.800	1.500	1.900	1.600	1,300	
- 33	>>	>>	»	>>))	2.000	1.600	1.400	
)	>>))	2.200	1.800	1.600	»	>>	>>	
1.700	1.400	1.200	2.000	1.600	1.400	»	»))	
1.700	1.400	1.200	2.000	1.500	1.400	2.000	1.600	1.400	
1.500	1.200	1.000	1.900	1.500	1.300	1.900	1.500	1.300	
1.400	1.200	1.000	1.700	1.400	1.100	1.700	1.400	1.100	
1.400	1.100	900	1.500	1.200	1.000	1.500	1.200	1.000	
»	»	800	»	>>	800	»))	800	
1.400	1.100	900	1.500	1.200	1.000	1.500	1.200	1.000	
	Chambres particulières Francs 2.000 2.000 2.000 1.900 0 1.700 1.700 1.500 1.400 1.400 0	Chambres Chambres de 2 a 4 lits	Chambres Chambres de 2 2 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Chambres particulières Chambres de 2 a 4 lits Chambres communes Chambres particulières	Médecine et contacieux Chambres Chambres de 2 a 4 lits chambres chambres de 2 a 4 lits chambres cham	MÉDECINE ET CONTACIEUX CHIRURGIE ET MATERNITÉ	Chambres particulières Chambres de 2 a 4 lits Chambres particulières Chambres particulières Chambres de 2 a 4 lits Chambres particulières Chambres particuliè	Chambres particulières Chambres de 2 a 4 lits Chambres communes Chambres de 2 a 4 lits Chambres communes Chambres de 2 a 4 lits Chambres communes Chambres de 2 a 4 lits Chambres de 2 a 4	

TEXTES PARTICULIERS

Dahir nº 1-56-200 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement du secteur de la nouvelle municipalité-sud (modification de la rue de la Marne) à Rabat.

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 7 kaada 1371 (30 juillet 1952) relatif à l'urbanisme ;

Vu le dahir du 14 hija 1336 (21 septembre 1918) approuvant et déclarant d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement du secteur sud de la nouvelle municipalité de Rabat et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notammnet le dahir du 27 kaada 1358 (8 janvier 1940);

Vu les résultats de l'enquête de commodo et incommodo ouverte aux services municipaux de Rabat du 21 février au 25 avril 1955 ;

Vu la délibération de la commission municipale, dans sa séance du 2 juin 1955 ;

Sur la proposition du ministre de l'urbanisme et de l'habitat,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Sont approuvés et déclarés d'utilité publique les plan et règlement d'aménagement de la nouvelle municipalité-sud (modification de la rue de la Marne) annexés à l'original du présent dahir.

ART. 2. — Les autorités municipales de la ville de Rabat sont chargées de l'exécution du présent dahir.

Fait à Rabat, le 26 safar 1876 (2 octobre 1956).

Enregistré à la présidence du conseil, le 1er rebia I 1876 (6 octobre 1956) :

ZEGHARI.

Références :

Dahir du 21-9-1918 (B.O. n° 312, du 14-10-1918); — du 8-1-1940 (B.O. n° 1425, du 16-2-1940).

Décret nº 2-56-062 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) portant constitution de l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier de Ben-M'Sick-Sud, à Casablanca.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 journada II 1335 (8 avril 1917) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 25 moharrem 1336 (10 novembre 1917) sur les associations syndicales des propriétaires urbains et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 25 chaoual 1372 (7 juillet 1953) approuvant et déclarant d'utilité publique des modifications aux plan et règlement d'aménagement des quartiers Nouvelle-Médina-Extension I et Nouvelle-Médina-Extension II (secteur de Ben-M'Sick);

Vu l'avis émis par la commission municipale de Casablanca, au cours de sa séance plénière du 29 juin 1953;

Vu les résultats de l'enquête de commodo et incommodo ouverte aux services municipaux de la ville de Casablanca du 7 juillet au 2 août 1955;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue, le 2 août 1955, par les propriétaires du quartier de Ben-M'Sick-Sud, à Casablanca ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur p.i.,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est constituée l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier de Ben-M'Sick-Sud, à Casablanca, en vue de l'aménagement du secteur délimité par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — M. Zamith Charles, inspecteur principal des cadres techniques des municipalités, chef du bureau de redistribution foncière du plan de ville de Casablanca, est chargé de procéder aux opérations de remembrement immobilier que comporte l'objet de l'association.

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

Décret nº 2-56-759 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) constatant l'incorporation au domaine public d'un terrain domanial sis à Taourirt (Oujda).

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 9 chaabane 1332 (1er juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu la demande formulée par la société d'Énergie électrique du Maroc tendant à obtenir la mise à sa disposition d'un terrain domanial de deux cents mètres carrés (200 m²), à Taourirt;

Sur la proposition du ministre des finances, après avis du ministre des travaux publics,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est mis à la disposition de l'Énergie électrique du Maroc pour être affecté au fonctionnement du service public dont elle a la charge et, de ce fait, est incorporé au domaine public un terrain nu, d'une superficie approximative de deux cents mètres carrés (200 m²), dépendant de l'immeuble dit « Périmètre domanial de Taourirt », inscrit sous le numéro 1 au sommier de consistance des biens domaniaux de ce centre, et tel, au surplus, que ce terrain est délimité par un liséré rouge au plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre des travaux publics et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-699 du 28 safar 1376 (4 octobre 1956) autorisant M° Donyez Gérard, avocat au barreau de Rabat, à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 2 journada II 1342 (10 janvier 1924) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat et notamment l'article 2, tel qu'il a été modifié par le dahir du 26 hija 1350 (5 mai 1932);

Vu le dahir du 17 chaabane 1364 (28 juillet 1945) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions de droit commun non pourvues d'un commissaire du Gouvernement;

Vu le décret du 24 rejeb 1375 (7 mars 1956) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions de droit commun,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Me Donvez Gérard, avocat au barreau de Rabat, est admis à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun.

Fait à Rabat, le 28 safar 1376 (4 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret nº 2-56-766 du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956) portant création de servitudes de visibilité aux abords du carrefour formé par la route principale nº 24, de Fès à Marrakech, par Imouzzèr et Azrou, (P.K. 88+100) et le chemin tertiaire nº 3383, dit « Chemin de l'Azarhar ».

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 24 journada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 23 chaabane 1356 (29 octobre 1937) portant création de servitudes de visibilité ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 3 juin 1955 au 4 juillet 1955 dans le cercle d'Azrou ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics et du ministre des finances.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Des servitudes de visibilité sont créées aux abords du carrefour formé par la route principale n° 24, de Fès à Marrakech, par Imouzzèr et Azrou, (P.K. 88+100) et le chemin tertiaire n° 3383, dit « Chemin de l'Azarhar », dans les zones teintées en rose sur le plan de dégagement au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Ces servitudes de visibilité comportent l'interdiction absolue de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus des plans définis, dans chaque angle du carrefour, par les points dont les cotes de niveau sont indiquées en rouge.

ART. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956).

ZEGHARI.

ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERS.

Mois de septembre 1956.

Liste des permis de recherche accordés le 17 septembre 1956.

ÉTAT Nº 1.

NUMERO du permis	TIŢULAIRB	CARTE	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉCORIB
18.126	Société « Primam S.A. » (Prospections et industries minières au Maroc), chez la Fiduciaire générale franco- marocaine, 62, rue Chevandier-de- Valdrome, Casablanca.	Telouèt 5-6 et 7-8.	Signal géodésique Issermad.	4.250 ^m S 3.000 ^m E.	п
18.127	M. Santiago Torrès, 66 bis, rue du Capitaine-Capperon, Marrakech-Gué- liz.	Telouèt 1-2.	Signal géodésique cote 2733 (mire quadripode).	3.500 ^m E, - 4.900 ^m N.	п
18.128	id.	id.	id.	3.500 ^m E 900 ^m N.	п
18.129	M ^{lle} Madeleine Marron, 35, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Telouèt 3-4.	Angle désigné de l'Irherm-de-Tagou- last.	1.500 ^m O 700 ^m S.	11
18.130	id.	id.	id.	7.000 ^m E 3.100 ^m S.	II
18.131	id.	Telouèt 7-8.	Signal géodésique Aurhomèr.	2.000 ^m N. 7.700 ^m E.	11
18.132	id.	id.	id.	3.500 ^m N 3.700 ^m E.	II
18.133	id.	id.	id.	2.500 ^m S.	II
18.134	M. El Hadj Aomar ben Madani el Mezouari, à Demnate.	Demnate 7-8.	Signal géodésique Aghori.	100 ^m S 9.050 ^m E.	Ш
18.135	M. Michel Jelin, rue de Fès, quartier Industriel, Agadir.	Taroudannt.	Signal géodésique Toujrast.	6.600 ^m E 1.800 ^m S.	II
18.136	Société minière des Gundafa, 81, avenue Moinier, Casablanca.	Telouèt 7-8.	Angle sud-est du marabout de Sidi- Yacoub.	2.100 ^m E 500 ^m S.	II
18.137	M. Hadj Daoud ben Moha, chez la Société Girard et C ¹⁶ , 4, rue La Martinière, Rabat.	Jbel-Sarhro 3-4.	Signal géodésique Zguigui.	3.600 ^m S 5.200 ^m O.	п
18.138	id.	id.	Signal géodésique N'Kob.	1.500 ^m N 3.700 ^m E.	II
18.139	Omnium de gérance industrielle et minière, à Oued-Zem.	Demnate 3-4.	Signal géodésique Tigourat.	550 ^m E 2.050 ^m N.	II
18.140	M. Hadj Moha N'Aït el Hadj, com- merçant à N'Kob, par Tazzarine.	Jbel-Sarhro 3-4.	Signal géodésique Zguigui.	850 ^m N 1.200 ^m O.	II
18.141	M. Halbert B. Dunn, hôtel Mahraba, Casablanca.	Tizi-N-Test 1-2 et 3-4.	Signal géodésique Toubkal.	1.100 ^m S 13.850 ^m O.	II
18.142	M. Marcel Minguet, 68, rue Lassale, Casablanca.	Telouèt 3-4.	Signal géodésique Jbel-Tischt.	7.600 ^m E 900 ^m N.	П
8.143	id.	id.	id.	7.600 ^m E 3.100 ^m S.	II
8.144	id.	id.	id.	4.300 ^m O 100 ^m S.	II
18.145	id.	id.	id.	7.200 ^m S 1.500 ^m E.	II
18.146	MM. Jmil Mohamed ben Ahmed et Lahcèn ben Mohamed, douar Taka- doum, bloc 3, maison nº 112, Rabat.	Matarka.	Signal géodésique Oudrar.	15.600 ^m S 19.700 ^m E.	II
18.147	M ¹¹⁰ Madeleine Marron, 35, avenue Mers-Sultan, Casablanca.	Telouèt 3-4.	Angle désigné de l'Irherm-de-Tagou- last.	3.000 ^m E 200 ^m S.	п
8.148	id.	Telouèt 1-2, 3-4 et 5-6.	Signal géodésique Issermad.	4.150 ^m N 1.350 ^m E.	II
8.149	id.	id.	id.	4.500 ^m N 5.350 ^m E.	II
18,150	id.	Telouèt 5-6 et 7-8.	id.	150 ^m N 3.500 ^m E.	п
18.151	íð.	Telouèt 1-2, 3-4, 5-6 et 7-8.	iď.	150 ^m N 500 ^m O.	II
8.152	Société minière du Djebel Tazzeka, 38, rue Baumgarten, Taza.	Taza.	Signal géodésique Jorf-Bou-Slama.	3.600 ^m N '1.000 ^m E.	11

	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				1191
- NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATEGORIE
18.153	Société minière du Djebel Tazzeka, 38, rue Baumgarten, Taza.	Taza.	Signal géodésique Jorf-Bou-Slama.	7.600 ^m N 1.000 ^m E.	п
18.154	id.	id.	id.	6.800 ^m N 3.000 ^m O.	11
18.155	id.	id.	id.	2.800 ^m N 3.000 ^m O.	II
18.156	M. Fekrane Jelloul ben Mohamed Riahi, route de Rabat, km. 2, à Sidi-Saïd, Meknès.	Tafilalt 5-6.	Signal géodésique Bou-Lagroun.	500 ^m N 2.150 ^m O.	Į II
18.157	id.	id.	id.	500m N 1.850m E.	II
18.158	id.	id.	id.	3.500 ^m S 2.100 ^m O.	II
18.159	id.	id.	id.	3.500m S 1.900m E.	п
18.160	id.	id.	id.	3.500 ^m S 5.900 ^m E.	II
18.161	id.	id.	id.	7.500 ^m S 2.050 ^m O.	п
18.162	id.	id.	id.	7.500 ^m S 1.950 ^m E.	II
18.163	Abbès, dar Kebira, ksar Châachâa, impasse Lalla-Bani, n° 67, Meknès.	Maïdèr 5-6.	Signal géodésique Jbel-Mrohrfi.	4.800 ^m S 200 ^m E.	П
18.164	88,87	Todrha 5-6.	Signal géodésique Tiourarine.	5.500 ^m N 4.400 ^m E.	II
18.165		Tafilalt 5-6 et Taouz 1-2.	Signal géodésique Isk-N'Ifroukht.	1.800 ^m S 2.750 ^m E.	II
18.166	90,000	id.	id.	1.800 ^m S 1.250 ^m O.	II
18.167		id.	id.	3.600 ^m S 5.250 ^m O.	п
18.168		Tafilalt 5-6.	id,	400 ^m N 5.250 ^m O.	II
18.169	4	Tafilalt 5-6 et Todrha 7-8.	id.	850 ^m S 9.250 ^m O.	II
18.170	Personal waters of animals	id.	id.	3.150 ^m N 9.250 ^m O.	II
18.171	M. Alaoui Addioui Mohamed ben Abbès, dar Kebira, ksar Chāachāa, impasse Lalla-Bani, nº 67, Meknès.	Todrha.	Signal géodésique Ras-Hamda.	4.950 ^m S 1.400 ^m O.	II
18.172	id.	id.	id.	4.950m S 5.400m O.	II
18.173	id.	id.	id.	4.950m S 9.400m O.	II
18.174	id.	id.	id.	8.950 ^m S 9.400 ^m O.	II
18.175	id.	Tafilalt 5-6,	Signal géodésique Isk-N'Ifroukht.	8.450 ^m N 2.750 ^m E.	II
18.176	id.	iđ.	id.	9.300 ^m N 6.750 ^m E.	II
18.177	id.	id.	id.	12.450m N 2.750m E.	II
18.178	id.	id.	id.	12.450 ^m N 1.250 ^m O.	п
18.179	M. Alaoui Addioui Moulay el Kebir ben Abbès, dar Kebira, ksar Châa châa, impasse Lalla-Bani, nº 67, Mek- nès.	Todrha 5-6.	Signal géodésique Tiourarine.	1.500 ^m N 4.400 ^m E.	п
18.180	id.	id.	id.	2.650 ^m N 8.400 ^m E.	II
18.181 18.182	id.	id. id.	Signal géodésique Bou-Taserd.	100 ^m N 5.500 ^m E.	II
18.183	id, id.	id.	id. id.	1.100 ^m N 1.500 ^m E. 1.100 ^m N 2.500 ^m O.	II
18.184	id.	id.	id.	5.100 ^m N 2.500 ^m O.	II
18.185	id.	id.	id.	5.100 ^m N 1.500 ^m E.	II
18.186	M. Alaoui Addioui Moulay Lahbib ben Abbès, dar Kebira, ksar Châa- châa, impasse Lalla-Bani, n° 67, Meknès.	Maîdèr.	Signal géodésique Oumjerane-Sud.	13.000 ^m N 8.000 ^m O.	п
18.187	id.	id.	Signal géodésique kerkour S.W. de l'Aguelmous-N'Ou-Fezzou.	2.000 ^m N 4.800 ^m E.	п
18.188	id.	id.	id.	2.000 ^m S 4.800 ^m E.	II
18.189	iđ.	id.	id.	1.100 ^m N 8.800 ^m Е.	II
18.190	id.	id.	iđ.	2.900 ^m S 8.800 ^m E.	II
18.191	Compagnie nouvelle des mines de Bou-Gaffèr (Migafèr), domiciliée au B.R.P.M., 27, avenue Urbain-Blanc,	Todrha 5-6 et Maïdèr 1-2.	Signal géodésique Jbel-Aïssa.	5.700 ^m N 5.100 ^m E.	п
18.192	Rabat. id.	id.	id.	1.700 ^m N 5.100 ^m E.	II

NUMERO du permis	TITULAIBE	CARTE	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATEGORIE
18.193	Union minière de l'Atlas occidental, 8, place Mirabeau, Casablanca.	Goulimime.	Angle désigné d'un bâtiment d'Et- Tnine, Aït-Ragha.	5.400 ^m N 4.000 ^m E.	п
18.194	MM. Mekki ben Lahbib et Hammou ou Moha ou Sekkou, ksar Zerrarra, Goulmima.	Rheris 5-6 et 7-8.	Signal géodésique Goulmina.	10.250 ^m O 6.400 ^m N.	П
18.195	M. Hadj Daoud ben Moha, chez la Société Girard et C ¹⁰ , 4, rue La Martinière, Rabat.	Jbel-Sarhro 1-2, 3-4, 5-6 et 7-8.	Signal géodésique Jhel-Tagnit.	700 ^m N 300 ^m E.	н
18.196	M. Hadj Moha N'Aït el Hadj, com- merçant à N'Kob, par Tazzarine.	Jbel-Sarhro 3-4.	Signal géodésique Zguigui.	8.3oo ^m E 4.35o ^m S.	II
18.197	Société Sud-Mines, quartier de l'Hôpital, Marrakech.	Todrha 5-6.	Signal géodésique Bou-Taserd.	4.000 ^m S 4.000 ^m O.	п
18.198	id.	id.	id.	8.000° S.	II
18.199	Société des mines d'Aouli, rond- point Saint-Exupéry, Casablanca.	Itzèr 7-8.	Signal géodésique Aari-Aouli.	3.900 ^m S 1.000 ^m E.	п
18.200	M. Henri Saint-Simon, 25, rue Savor- gnan-de-Brazza, Casablanca.	Aguelmous.	Signal géodésique Ahidar-ou-Bazza.	4.500 ^m N 1.500 ^m O.	II
18.201	Société minière des Gundafa, 81, avenue Moinier, Casablanca.	Telouèt 7-8.	Angle désigné de la kasba du khalifa de Toundout.	700 ^m O 3.900 ^m N.	II
1	e			Į.	- 1

Liste des permis d'exploitation institués au cours du mois de septembre 1956.

ETAT Nº 2.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE	DESIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATEGORIE
1246	Compagnie nouvelle des mines de Bou-Gaffèr (Migafèr), 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.	Maïdèr.	Angle ouest du P.C. Catroux dans le jbel Bou-Gaffèr.	2.000 ^m S 700 ^m O.	II
1247	íð.	Todrha, Maïdèr, Dadès, Jbel-Sarhro.	Angle ouest du P.C. Catroux, région du jbel Bou-Gaffèr.	700 ^m O 2.000 ^m N.	II

ETAT Nº 3.

Liste des permis de recherche renouvelés au cours du mois de septembre 1956.

- 14.574, 14.576, 14.577, 14.578, 14.647, 14.648 II Société marocaine de mines et de produits chimiques Christian.
- 14.575 II Société marocaine de mines et de produits chimiques -Christian—Oued-Zem.
- 14.716 II Société nouvelle des mines de L'Baméga Marrakech-Nord.

ETAT Nº 4.

Liste des demandes de permis de recherche annulées au cours du mois de septembre 1956.

13.650, 13.651 - II - Compagnie nouvelle des mines de Bou-Gaffèr « Migafèr » - Todrha.

ETAT Nº 5.

Liste des permis de recherche annulés au cours du mois de septembre 1956.

- 8899 II Société « Cominerga S.A. » Telouèt.
- 8901, 8902 II Société minière du Siroua Ouarzazate.
- 8931, 8932 II Société « Mines de Midkane » Midelt.

- 8958, 8959 II Compagnie nouvelle des mines de Bou-Gaffèr « Migafèr » - Todrha.
- 13.991, 13.992 II M. Michel de Decker Alougoum.
- 14.243, 14.244, 14.245. 14.246, 14.247 II M. Robert Forget Telouèt.
- 14.264, 14.265, 14.316 II Société d'études et d'exploitations minières de l'Atlas Ouarzazate.
- 14.517, 14.518, 14.519 I Société d'études et d'exploitations minières de l'Atlas Telouèt.
- 14.609 II M. Fernand-André Chave Taourirt.
- 14.687 II M. Pierre Terme Taza.
- 14.688 II M. Moulay Ali ben Kebir Rich.
- 14.689, 14.690, 14.691, 14.692, 14.693, 14.694, 14.695, 14.696 II M^{me} Madeleine German Zagora.
- 14.697, 14.698, 14.699, 14.700, 14.701, 14.702, 14.703, 14.704, 14.705. 14.706, 14.707, 14.708, 14.709, 14.710 H M. André Masselot Zagora.
- 14.711 II M. Abdellah ben Hachoum ben Boubkeur Akka-Tata.
- 14.717 II M. James Schinazi Boujad.
- 14.718 II M. Abel Soumeillan Midelt.
- 14.719 II M. Victor André Ouarzazate. .
- 14.720 II Compagnie minière du djebel Mansour Dadès.
- 14.721 II M. Ali ben Brahim Itzèr.
- 14.724 II Société d'études et de recherches minières (Sermidraa) Jbel-Sarhro.

- 14.727 II Bureau de recherches et de participations minières Kasba-Tadla.
- 14.728 II Compagnie minière du djebel Fazaz (Comifaz) Azrou.
- 14.729 II Société marocaine d'exploitations minières Bouârfa.
- 14.731 II M. Halbert B. Dunn Tizi-N'Test.
- 14.732 II Mme Marie Favennec Jbel-Sarhro.
- 14.733, 14.734, 14.735, 14.736, 14.737, 14.738, 14.739, 14.746, 14.741 II Omnium d'outre-mer Telouèt.
- 14.742, 14.743, 14.744, 14.745, 14.746 II M. Jean-Paul Audet Mechrâ-Benâbbou.
- 14.747 II M. Haddou ben Moha ou Ali Rich.

ETAT Nº 6.

Liste des permis d'exploitation annulés au cours du mois de septembre 1956.

- 1118 II Société minière des Gundafa Boujad.
- 1119 II M. Fouad Bechara Ouaouizarhte.

ETAT Nº 7.

Liste des permis de recherche et des permis d'exploitation venant à échéance au cours du mois de novembre 1956.

N.B. — Le présent état est donné à titre purement indicatif. Les permis qui y figurent peuvent faire l'objet d'une transformation ou d'une demande de renouvellement qui doit être déposée au service des mines à Rabat, au plus tard, le jour anniversaire de l'institution du permis.

Les terrains couverts par les permis dont la transformation ou le renouvellement n'aura pas été demandé dans le délai ci-dessus indiqué seront de plein droit (sauf pour les permis de première et quatrième catégories) rendus libres aux recherches à partir du lendemain du jour anniversaire de l'institution des permis venus à expiration, et de nouvelles demandes de permis visant ces terrains pourront être déposées.

Il est donné dans l'ordre pour chaque permis, le numéro du permis, sa catégorie, le nom du titulaire et celui de la coupure de la carte de reconnaissance sur laquelle le permis est situé

- a) Permis de recherche institués le 16 novembre 1949.
- 9042 II Société des mines de Zellidja Debdou.
- 9044 II Société minière et métallurgique de Peñarroya Tizi-N'Test.
- 9051 II Socété des mines de Ksiba Kasba-Tadla.
- 9053, 9116 II Société d'entreprises minières du Sud marocain -Alougoum.
- 9054, 9055 II Compagnie de Tifnout-Tiranimine Ouarzazate.
 - b) Permis de recherche institués le 16 novembre 1953.
- 14.789, 14.790 II Société des mines de cuivre des Djebilet Talzaza.
- 14.791, 14.792, 14.793, 14.794 II M^{me} Beerli, née Renée Denjean Marrakech-Sud.
- 14.795 II M. Emile Schinazi Boujad.
- 14.796 II Société anonyme des mines de Bou-Arfa Figuig.
- 14.797, 14.798, 14.799 II Société « Demnatia » Telouèt.
- 14.800 II Société « Omnium d'outre-mer » Telouèt.
- 14.801 II Bureau de recherches et de participations minières -Kasba-Tadla.
- 14.802, 14.803 II M. Élie Bonanséa Debdou.
- 14.804 II M. Robert Kaskoreff Rich.
- 14.805 II Société marocaine de mines et de produits chimiques -Oued-Zem
- r4.806 II Société marocaine de mines et de produits chimiques -Marrakech-Nord.
- 14.807 III Société chérifienne des sels Agouraï.
- 14.808, 14.809, 14.822 II Mile Isabelle Audubert Todrha.
- 14.810 II M. Edmond Thibault Demnate.

- 14.811, 14.812, 14.813, 14.814 II M. Élie Blas Demnate.
- 14.817, 14.819, 14.820, 14.821 H M. Gérard Granval Jbel-Sarhro.
- 14.823, 14.824 II Société « La Marocaine des mines » Mechrâ-Benâbbou.
- 14.825. 14.826 II Société des mines d'antimoine de l'Ich-ou-Mellal Aguelmouss.
- 14.827. 14.828 II M. Chiment Cathary Jbel-Sarhro,
- 14.829 II M^{mes} Denise Munoz, dite « Fatna bent Cheikh », et Zahra bent El Hadj Tayeb ben Bouamama el Bouchikki - Debdou.
- 14.830 H M. Roger Guiraud Foum-el-Hassane.
- 14.831. 14.832 II M. Roger Guiraud Tata.
- 14.833 II Société minière d'El-Kelâa-des-M'Gouna-Iknioun Dadès,
- 14.834, 14.835, 14.836, 14.837, 14.838, 14.839 II Société marocaine de recherches et d'exploitations minières Aguelmouss.
- 14.840 H M. Lyazami Abdallah ben Ahmed Reggou.
- 14.841 II Société d'exploitation et de traitement des minerais (Extraimine) Meknès.
- 14.842 H M. Roger Guiraud Taroudannt.
- 14.843 II M. Moulay Ahmed ben Moulay Dadès.
- 14.844 III M. Moulay Ahmed ben Moulay Jbel-Sarhro.
- 14.845, 14.846 1 Société d'études et d'exploitations minières de l'Atlas - Telouèt.
- 14.847 II M. Roger Guiraud Taroudannt et Tafraoute.
- 14.848 II M. Abderhaman Guerinik Matarka.
 - c) Permis d'exploitation institués le 16 novembre 1944.
- 539 II Société chérifienne des mines Benahmed.
- 540 II Société minière du djebel Tazzeka Taza.
 - d) Permis d'exploitation institués le 16 novembre 1952.
- 1121, 1122 II M. Bernard Lagoutte Taza.
- 1126, 1127, 1129 II Société marocaine de mines et de produits chimiques Benahmed.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret nº 2-56-446 du 17 safar 1376 (3 octobre 1956) modifiant l'arrêté viziriel du 18 journada II 1342 (26 janvier 1924) portant organisation du service pénitentiaire.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 18 journada II 1342 (26 janvier 1924) portant organisation du service pénitentiaire et les arrêtés qui l'ont complété ou modifié et notamment l'arrêté viziriel du 26 rejeb 1367 (5 juin 1948).

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 bis de l'arrêté viziriel susvisé du 18 journada II 1342 (26 janvier 1924) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 3 bis. — Les agents de l'administration pénitentiaire « sont nommés, sur la proposition du directeur de l'administration « pénitentiaire, par le ministre de la justice. »

Arr. 2. — Nonobstant toutes dispositions statutaires actuellement en vigueur, à titre exceptionnel et pendant une période d'un an à compter du 20 mai 1956, les agents de l'administration pénitentiaire seront recrutés directement ou sur titre :

parmi les agents en fonction, y compris ceux du cadre réservé, sans condition d'ancienneté ni de grade ;

parmi tous autres candidats n'appartenant pas à l'administra-

Le classement des intéressés dans les différents grades et éche lons des cadres de l'administration pénitentiaire sera déterminé par le ministre de la justice, sur proposition du directeur de l'administration pénitentiaire.

ART. 3. - Quels que soient leurs grade et échelon, les fonctionnaires ainsi recrutés ne sont nommés qu'à titre provisoire ; leur nomination ne sera définitive qu'après une période probatoire d'un an, susceptible d'être prolongée d'une nouvelle année.

A l'issue de cette période, les intéressés seront soit confirmés dans leurs fonctions, soit licenciés, ou s'ils étaient déjà fonctionnaires, replacés dans leur cadre d'origine, compte tenu pour leur avancement dans ce cadre de la période écoulée. Ils pourront également être licenciés ou, le cas échéant, réintégrés dans leur cadre d'origine au cours de la période probatoire, le temps écoulé étant pris en compte pour l'avancement dans ce cadre.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Décret nº 2-56-711 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) permettant l'intégration des topographes de l'ex-direction des affaires chérifiennes dans le cadre des adjoints du cadastre du service topographique chérifien.

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Vu l'arrêté du 19 avril 1947 portant regroupement de certains services de l'administration centrale à Rabat et l'arrêté du 3 mai 1952 le modifiant ;

Vu l'arrêté viziriel du 14 moharrem 1366 (9 décembre 1946) créant et organisant, en vue de l'application du dahir du 21 rebia 1364 (5 avril 1945) sur la titularisation des auxiliaires, un cadre particulier de topographes de la direction des affaires chérifiennes et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 28 rebia I 1358 (18 mai 1939) portant organisation du personnel du service topographique chérifien et les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté viziriel du 5 rebia I 1371 (5 décembre 1951);

Sur la proposition du ministre de l'agriculture et des forêts, après accord du ministre de la justice et approbation du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. - Peuvent être intégrés dans le cadre des adjoints du cadastre (section terrain) (indice 185 à 360) au ministère de l'agriculture et des forêts, division de la conservation foncière et du service topographique, et nommés au grade d'adjoint du cadastre principal de classe exceptionnelle (indice 360) les topographes principaux hors classe de 2º échelon (indice 360) du cadre particulier des topographes de l'ex-direction des affaires chérifiennes indice 185 à 360).

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956) ZEGHARI.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

IMPRIMERIE OFFICIELLE.

Sont promus:

Ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 6° échelon du 28 octobre 1956 : M. Pollet Léon, ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 5º échelon ;

Ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 4º échelon du 6 novembre 1956 : M. Dadon Guy, ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 3º échelon ;

Ouvrier qualifié linotypiste, 6° échelon du 7 novembre 1956 : M. Bensadoun Gabriel, ouvrier qualifié linotypiste, 5e échelon ;

Ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 9º échelon du 4 novembre 1956 et nommé à la même date ouvrier principal qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 9º échelon : M. Guastavino Antoine, ouvrier qualifié autre que linotypiste et metteur en pages, 8e échelon;

Est titularisé aide-mécanicien, 1er échelon du 1er novembre 1956 : M. Aherrouche Mohamed, aide-mécanicien stagiaire.

(Arrêtés du 11 juin 1956.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers stagiaires :

Du 1er septembre 1954 : M. Ittas Mohamed ;

Du 1er juillet 1955 : M. Abyad Bengassen :

Du 15 octobre 1955 : MM. Kadmire Ahmed et Qadmar el Kbir ;

Du 1er décembre 1955 : M. Charnane el Mire,

sapeurs temporaires à la section de sapeurs-pompiers de

(Arrêtés du 10 septembre 1956.)

Sont promus à la municipalité de Fès du 1er octobre 1956 :

Sous-agent public de 3e catégorie, 9e échelon : M. Zizone Mohammed, sous-agent public de 3º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon : M. Ismaïl Alaoui Belrhite, sous-agent public de 3e catégorie, 6e échelon.

(Décisions du gouverneur de la province de Fès du 17 septembre

Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers stagiaires :

Du 1er février 1954 : M. Boukili el Houssine ;

Du 1er janvier 1955 : MM. Achir Ryadi, Bargach Mohamed. Chahir Driss et Benbrahim Salah ;

Du 1er juin 1955 : M. Berri Abdeslam ;

sapeurs-pompiers temporaires à la compagnie de Meknès. (Arrêtés du 21 septembre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, sousdirecteur régional des régles municipales (indice 525) du rer janvier 1954, avec ancienneté du 2 septembre 1953, et sous-directeur régional des régies municipales (indice 550) du 2 septembre 1955 (majoration pour services de guerre : 3 mois 29 jours) : M. Sibieude Romain. (Arrêté du 30 juillet 1956.)

Sont promus dans le cadre des régies municipales :

Inspecteur hors classe du 1er avril 1956 : M. Lorrain Jean, inspecteur de 1re classe (2e échelon) ;

Contrôleur principal, 4º échelon du 17 août 1956 : M. Mongaillard Armand, contrôleur principal, 3e échelon ;

Contrôleur principal, 3º échelon du 1er septembre 1956 : M. Dousset Jean, contrôleur principal, 2e échelon ;

Contrôleurs principaux, 2º échelon :

Du 1er avril 1956 : M. Servais Léopold ;

Du 1er octobre 1956 : M. Cazemajou René,

contrôleurs principaux, rer échelon ;

Contrôleurs, 7º échelon :

Du 1er mai 1956 : MM. Ayme Maurice et Zizi Mohamed ;

Du 9 septembre 1956 : M. Isoard Désiré :

Du 1er décembre 1956 : MM. Anton Héliodor et Maestre Thomas, contrôleurs. 6e échelon :

Contrôleurs, 6º échelon :

Du 1²⁶ septembre 1956 : M. Lapébie Jean ;

Du 2 septembre 1956 : M. Bencivengo Roger,

contrôleurs, 5e échelon ;

Contrôleur, 5° échelon du 14 mai 1956 : M. Jacquemart Jacques, contrôleur, 4° échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 4e échelon du 1er juin 1956 : M. Badi Omar, agent principal de constatation et d'assiette, 3e échelon ;

Agents principaux de constatation et d'assiette, 3º échelon :

Du 1er juillet 1956 : M. Megri Mohamed ;

Du 1er décembre 1956 : M. Bicchieray Jean-Pierre,

agents principaux de constatation et d'assiette, 2º échelon ;

Agents principaux de constatation et d'assiette, 2º échelon :

Du 1er juin 1956 : M. Benzekki Boubkèr ;

Du 9 juillet 1956 : M. Rippol José,

agents principaux de constatation et d'assiette, 1er échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 5° échelon :

Du 1er avril 1956 : M. Daoudi-Aboussehrane ;

Du 1er novembre 1956 : M. Ben Larbi Mohamed,

agents de constatation et d'assiette, 4º échelon ;

Contrôleur principal, 2º échelon du 10 juin 1955 : M. Fleurat 'Adolphe, contrôleur principal, 1º échelon ;

Contrôleurs, 7e échelon :

Du 9 janvier 1955 : M. Vigneau Henri ;

Du 2 mars 1955 : M. Rey Pierre ;

Du 12 juillet 1955 : M. Jacquez Paul,

contrôleurs, 6º échelon ;

Contrôleur, 6º échelon du 12 janvier 1955 : M. Hélary François, contrôleur, 5º échelon ;

Agents principaux de constatation et d'assiette, 5e échelon :

Du 12 septembre 1955 : M. Defali bou Abdallah :

Du 4 octobre 1955 : M. Cerna Alexandre,

agents principaux de constatation et d'assiette, 4° échelon. (Arrêtés du 6 septembre 1956.)

Sont promus, aux services municipaux de Meknès, du rer septembre 1056:

Hadi, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon : M. Bellarbi el Hadi, sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon : M. Bertayli Lahous-, sine, sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon.

(Décisions du gouverneur de la province de Meknès du 1er août

Sont confirmés dans leur grade :

Du 1er janvier 1955: M. Geoffroy Martial, contrôleur des plantations de 8º classe;

Du 1er juillet 1955 : M. Babin Frédéric, contrôleur des plantations de 7e classe ;

Du 1^{er} janvier 1956 : MM. Rémond Marcel, inspecteur des plantations de 1^{ro} classe, Gouet René, inspecteur des plantations de 1^{ro} classe, et Mathis François, contrôleur des plantations de 4^r classe.

(Arrêtés du 30 juillet 1956.)

Sont promus dans le cadre des régies municipales :

Agent principal de constatation et d'assiette, 1er échelon du rer décembre 1956 : M. Lecocq François, agent de constatation et d'assiette, 5e échelon ;

Contrôleurs principaux, 1er échelon :

Du 2 mars 1956 : M. Rey Pierre ;

Du 9 avril 1956; M. Vigneau Henri;

Du 7 mai 1956 : M. de Lillo Jean ;

Du 23 juin 1956; M. Neigel Gaston;

Du 4 août 1956 : M. Fournier Paul ;

Du 12 août 1956 : M. Jacquez Paul,

contrôleurs, 7º échelon.

(Arrêtés du 26 septembre 1956.)

Est titularisé et nommé agent public de 2º catégorie, 1ºª échelon (chauffeur dépanneur) du 1ºr octobre 1954 : M. Bouchaïb ben Mohamed ben Attal, agent journalier. (Arrêté du 21 septembre 1956.)

Sont promus:

Municipalité de Fedala :

Du 1er juin 1956 :

Sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon : M. Mohamed ben Abdelkadèr, sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 4° échelon : M. Alioua Mohamed, sous-agent public de 3° catégorie, 3° échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon du 1º septembre 1956 : M. Sassi Housseïne ben Mohamed, sous-agent public de 2º catégorie, 5º échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 7° échelon du 1° novembre 1956 : M. Abdallah ben M'Bareck ben Brahim, sous-agent public de 2° catégorie, 6° échelon ;

Municipalité de Settat :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon du 1^{er} juillet 1956 : M. Kabouri Kabbour, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 9º échelon du 1º septembre 1956 : M. Redouani Bouazza, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon.

(Décisions du gouverneur de la province des Chaouïa des 5 et 19 septembre 1956.)

Sont promus, dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels de la municipalité de Casablanca :

Lieutenant, 2° échelon du 1er février 1956 : M. Bodelle André, lieutenant, 3° échelon ;

Lieutenant, 1er échelon du 1er août 1956 : M. Aguilar Marcelin, lieutenant, 2° échelon ;

Adjudant-chef, 1er échelon du 1er janvier 1956 : M. Hernandez Jean, adjudant, 1er échelon ;

Adjudants, 2º échelon du rer avril 1956 : MM. Consigney Emile, sergent-chef, rer échelon, et Janer Marcel, sergent-chef, 2º échelon ;

Sergent-chef, 2^e échelon du 1er mai 1956 : M. Painelli Joseph, sergent, 1er échelon ;

Sergent-chef, 4° échelon du 1er juin 1956 : M. Cambefort Gilbert, sergent, 2° échelon ;

Adjudant, 2º échelon du 1º janvier 1956 : M. Chatenet Marcel, sergent-chef, 2º échelon ;

Sergent-chef, 2º échelon du 1er janvier 1956 : M. Dupont Robert, sergent, 1er échelon ;

Sergents-chefs, 4º échelon :

Du 1er février 1956 : M. Hardy Jacques ;

Du 1er juin 1956 : M. Leclei Yves,

sergents, 2º échelon ;

Sergent-chef, $1^{\rm er}$ échelon du $1^{\rm er}$ juin 1956 : M. Bader Ahmed. sergent-chef, $2^{\rm e}$ échelon ;

Sergents, 2º échelon :

Du 29 septembre 1956 : M. Escriba Jean ;

Du 16 avril 1956 : M. Peyrot Pierre ;

Du 3 juin 1956 : M. Smith Robert ;

Du 16 septembre 1956 : M. Terrassin Serge,

sergents, 3e échelon ;

Sergents, 3º échelon :

Du 16 juillet 1956 : M. Aïello Joseph ;

Du 11 novembre 1955 : M. Bensot Jacques ;

Du 16 août 1956 : MM. Correl Christian et Rida Bouchaïb, sergents, 4º échelon ;

Caporal, 2º échelon du 1ºr octobre 1956 : M. Saadaoui Laïdi, caporal, 3º échelon ;

Caporal, 5° échelon du 1° janvier 1956 : M. Batrani Salah, sapeur, 2° échelon ;

Caporal, 3º échelon du 1º mars 1956 : M. Aafane Rahal, sapeur de 1º classe, 2º échelon ;

Caporal, 2º échelon du 1ºr février 1956 : M. Hannad Mekki, sapeur de 1ºr classe, 2º échelon ;

Sapeur de 1^{re} classe, 1^{er} échelon du 1^{er} août 1956 : M. Kird Brahim, sapeur de 1^{re} classe, 2^e échelon ;

Sapeur de 1re classe, 2º échelon du 1er février 1956 : M. Ghambaoui Kebir, sapeur de 1re classe, 1er échelon ;

Caporal, 3° échelon du 1° octobre 1956 : M. Kebaïli Meliani, caporal, 4° échelon ;

Caporal, 4º échelon du rer février 1956 : M. Aazam Bouazza, sapeur, rer échelon ;

Caporal, 3º échelon du rer janvier 1956 : M. Chaïbane Echaffaï, sapeur de re classe, 2º échelon ;

Caporal, 2º échelon du rer février 1956 : M. Naamatallah Larbi, sapeur de 1º classe ;

Caporal, 3º échelon du 1er janvier 1956 : M. El Khaouri Bouchaïb. sapeur de 1ee classe ;

Caporaux, 5º échelon :

Du rer février 1956 : MM. Thiani M'Bark, Taouss M'Hamed et Badr Mohamed ;

Du 1er janvier 1956 : MM. Rizq Mohamed et Kamiri Abdelkader, sapeurs, 2e échelon ;

Du rer mars 1956 : MM. Atta Allah Boujemâa et Sidki Mohamed, sapeurs, 3° échelon ;

Du 1er juin 1956 : M. M'Hanna Omar, sapeur, 4e échelon ;

Du 1er mars 1956 : M. Abounassèr Jilali, sapeur, 3e échelon ;

Caporaux, 4º échelon:

Du 1er mai 1956 : M. Baroudi Abdallah, caporal, 5e échelon ;

Du 1er août 1956 : M. Nassef Mohamed, caporal, 4e échelon ;

Caporaux, 2º échelon du rer mars 1956 : MM. Jabrane Ahmed, caporal, 3º échelon, et Essarouji Mimoun, caporal, 5º échelon ;

Sapeurs de 1re classe, 2º échelon :

Du 1er août 1956 : MM. Laouni Larbi et Nadin Eddine ;

Du 1er juillet 1956 : M. Haline Miloudi,

sapeurs, 4º échelon ;

Du 1er mai 1956 : M. Hayate Jilali, sapeur, 3e échelon ;

Sapeur de 1re classe, 1er échelon du 1er juin 1956 : M. Koudsi Ahmed, sapeur de 1re classe, 2e échelon ;

Sapeurs de 1re classe, 2e échelon :

Du 1er mars 1956 : MM. Taïmour Boujemâa et Achir Abdallah, sapeurs, 2º échelon ;

Du 1er avril 1956: M. Sofiane Bouchaib, sapeur, 3e échelon;

Du 1er juin 1956 : M. El Bakry Benasseur, sapeur, 4e échelon ;

Du 1er juillet 1956 : M. Chamli Salem, sapeur, 4e échelon ;

Sapeur, 1er échelon du 1er février 1956 : M. Hatim el Kebir, sapeur, 2e échelon ;

Sapeur, 2º échelon du 1ºr juillet 1956 : M. Essabah Mohamed, sapeur. 3º échelon :

Sapeur, 1er échelon du 1er septembre 1956 : M. Louatri Cheikh, sapeur, 2e échelon ;

Sapeurs, 3º échelon :

Du 1er février 1956 : MM. Hanbal Miloudi et Akkad Driss ;

Du 1er décembre 1956 : MM. Byade Abdallah et Chmite Bouchaïb, sapeurs, 4e échelon ;

Sapeurs, 4º échelon :

Du 1er janvier 1956: M. Meftah Mohamed, sapeur, 5e échelon;

Du 1er novembre 1956 : M. Ghazrouny Bouchaïb, sapeur, 5° échelon ;

Du 1er janvier 1956 : MM. Moustaj Mohamed, Badrani Mohamed et Kohili Mohamed, sapeurs, 5e échelon.

(Décisions du gouverneur de la ville de Casablanca du 16 juillet 1956.)

Sont nommés à la municipalité de Rabat :

Sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon du 1º mai 1953 : M. Charnoubi Farès, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon ;

Du 1er septembre 1954:

Sous-agent public de 3° catégorie, 5° échelon : M. Elkassab Lahsèn, sous-agent public de 3° catégorie, 4° échelon ;

. Sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon : M. Belmouddèn Ahmed, sous-agent public de 2° catégorie, 4° échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6° échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Labouz Larbi, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5° échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 5º échelon du 1ºr avril 1955 : M. Daoudi Ahmed, sous-agent public de 2º catégorie, 4º échelon

Du 1er août 1955 :

Sous-agent public de 3º catégorie, 4º échelon : M. Benoutiq Ahmed, sous-agent public de 3º catégorie, 3º échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon : M. Belidri Farès, sous-agent public de 3° catégorie, 5° échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon du 1ºr novembre 1955 : M. Aslami Larbi, sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon ;

Du 1er décembre 1955 :

Sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon : M. Fers ben Smaın, sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie, 8º échelon : M. Benbaraka Tounsi, sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon ;

Du 1er janvier 1956 :

Sous-agent public de 2e catégorie, 9e échelon : M. Charnoubi Farès, sous-agent public de 2e catégorie, 8e échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon : M. Yaya ben Mohamed, sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon :

Du 1er février 1956 :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 8^e échelon : M. Azouzi Allal, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon : M. Cherkaoui Sidi Brik, sous-agent public de 3º catégorie, 6º échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. Halaoui Mohammed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Du 1er mars 1956 :

Sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon : M. Bouiehray Ahmed, sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon : M. Anedaf Abdallah, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon ;

Du 1er avril 1956:

Sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon : M. Bouchdoux Houssine, sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie, 8º échelon : M. Souhaïm Boujemâa, sous-agent public de 3º catégorie, 7º échelon ; Sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon : M. Drissi-Barka Moulay Brahim, sous-agent public de 2º catégorie. 5º échelon ;

Sous-agent public de 3° catégorie, 7° échelon : M. Aguenaout Mohammed, sous-agent public de 3° catégorie, 6° échelon ;

Du rer mai 1956 :

Sous-agent public de 2° catégorie, 8° échelon : M. El Houssine ben Ali, sous-agent public de 2° catégorie. 7° échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon : M. Jilalah Salah, sous-agent public de 2° catégorie, 4° échelon ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 7^e échelon : M. Ethannaoui Mohammed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

Scus-agent public de 3° catégorie, 6° échelon : M. Mousili Abdel-kadèr, sous-agent public de 3° catégorie, 5° échelon ;

Du 1er juillet 1956 :

Sous-agent public de 3° catégorie, 9° échelon : M. Elhayboubi Abdelkadèr, sous-agent public de 3° catégorie, 8° échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 9º échelon : M. Bouhou Mohammed, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 7° échelon : M. Srhir Belkacem, sous-agent public de 2° catégorie, 6° échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 9° échelon ; M. Iherrarèn Houssaïn, sous-agent public de 2° catégorie, 8° échelon ;

Du 1er août 1956 :

Sous-agent public de 2º catégorie, 9º échelon : M. Wahmi Abdallah, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon : M. Elhannaoui Moha, sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon :

Du 1er septembre 1956 :

Sous-agent public de 2° catégorie, 9° échelon : M. Oumarire Mohammed, sous-agent public de 2° catégorie, 8° échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 6° échelon : M. Goulizi Brahim, sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie, 6º échelon : M. Elhaouat Belaïd, sous-agent public de 3º catégorie, 5º échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 6° échelon : M. Brada Kaddour, sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon ;

Du 1er octobre 1956 :

Sous-agent public de 3º catégorie, 9º échelon : M. Algana Ali, sous-agent public de 3º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 9º échelon : M. Oubaïdah Houssaïne, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon ;

Sous-agent public de 3º catégorie. 7º échelon : M. Mandour Omar, sous-agent public de 3º catégorie, 6º échelon ;

Sous-agent public de 2º catégorie, 6º échelon : M. Akif Omar, sous-agent public de 2º catégorie, 5º échelon ;

Sous-agent public de 2e catégorie, 7e échelon : M. Gdid Salem, sous-agent public de 2e catégorie, 6e échelon :

Sous-agent public de 3e catégorie. 5e échelon : M. Kharbouch Omar, sous-agent public de 3e catégorie, 4e échelon ;

Du 1er novembre 1956 :

Sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon : M. El Arbi ben Larbi, sous-agent public de 2º catégorie, 7º échelon ;

Sous-agent public de 2° catégorie, 6° échelon : M. Zouiti Larbi, sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon ;

Du 1er décembre 1956 :

Sous-agent public de 2º catégorie, 9º échelon : M. Bichr Sidi Mohammed, sous-agent public de 2º catégorie, 8º échelon.

(Décisions du gouverneur de la ville de Rabat du 25 juillet 1956.)

Sont reclassés en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Attaché de municipalité de 3° classe, 4° échelon du 10 juin 1952, avec ancienneté du 16 octobre 1917, attaché de municipalité de 2° classe, 2° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 février 1952, promu au 3° échelon du 28 avril 1954 et au 4° échelon du 28 juin 1956 : M. Mabille de Poncheville Philippe ;

Attaché de municipalité de 3º classe. 3º échelon du 1º novembre 1950, avec ancienneté du 5 juin 1950, attaché de municipalité de 2º classe. 1º échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 5 juin 1952, promu au 2º échelon du 5 juin 1954 et au 3º échelon du 5 juin 1956 : M. Fournier René ;

Secrétaire administratif de municipalité de 2º classe, 4º échelon du 1º février 1952, avec ancienneté du 25 juin 1950, promu au 5º échelon du 25 août 1952, nommé secrétaire administratif de municipalité de 1º classe, 1º échelon du 25 octobre 1953 et 2º échelon du 25 janvier 1956 : M. Ackerman Félix ;

Secrétaire administratif de municipalité de 2º classe, 5º échelon du 1º novembre 1951, avec ancienneté du 26 juin 1951, nommé secrétaire administratif de municipalité de 1º classe, 1º échelon du 1º janvier 1953, avec ancienneté du 26 août 1952, et promu au 2º échelon du 26 septembre 1954 : M. Normand Ernest ;

Secrétaire administratif de municipalité de 2º classe, 6º échelon du 1º janvier 1950, avec ancienneté du 26 août 1947, nommé secrétaire administratif de municipalité de 1º classe, 1º échelon du 1º janvier 1953, avec ancienneté du 26 août 1952, promu au 2º échelon du 26 septembre 1954 et au 3º échelon du 26 octobre 1956 : M. Humbert Jean ;

Secrétaire administratif de 2º classe. 4º échelon du rer janvier 1952, avec ancienneté du 23 juillet 1950, promu au 5º échelon du 23 août 1952, nommé secrétaire administratif de 1º classe, 1º échelon du 23 septembre 1953 et 2º échelon du 23 octobre 1955 : M. Capdepon Raoul.

(Arrêtés du 18 septembre 1956.)

Est titularisé et nommé secrétaire administratif de 2º classe, 1º échelon du 4 mai 1956, reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, secrétaire administratif de 2º classe, 4º échelon du 4 mai 1955, avec anciennelé du 5 août 1954, et promu au 5º échelon du 5 septembre 1956 : M. Bonvini Maurice, secrétaire administratif stagiaire ;

Est titularisé et nommé secrétaire administratif de 2° classe. 1° échelon du 4 mai 1956, reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, secrétaire administratif de 2° classe, 2° échelon du 4 mai 1955, avec ancienneté du 25 juillet 1954, et promu au 3° échelon du 25 octobre 1956 : M. Léandri François, secrétaire administratif stagiaire.

Arrêtés du 18 septembre 1956.

Est promu attaché de 2º classe, 1º écheoln du 16 avril 1955 : M. Bigot Pierre, attaché de 3º classe, 1º échelon. (Arrêté du 18 septembre 1956.)



MINISTÈRE DES FINANCES.

Est nommé sous-directeur hors classe (indice 650), chef du service des impôts urbains, du 1er janvier 1956 : M. Boudière Raoul, sous-directeur régional hors classe, 2e échelon. (Décret du 2 août 1956.)

Sont nommés :

Chef de bureau de classe exceptionnelle, 1er échelon du 1er janvier 1954 et 2e échelon du 1er janvier 1956 : M. Bureau André, clief de bureau hors classe ;

Contrôleur principal de comptabilité de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1956 : M. Loutrein André, contrôleur principal de comptabilité de 2^e classe :

Secrétaire d'administration de 2° classe, 2° échelon du 7 novembre 1956 : M. Elbaz Maxime, secrétaire d'administration de 2° classe, 1er échelon ;

Opérateur, 5° échelon du 1° novembre 1956 : M. Verget Pierre, opérateur, 4° échelon ;

Opérateur, 3° échelon du 23 novembre 1956 : M. Hernandez Albert, opérateur, 2° échelon ;

Commis de 1re classe du 27 novembre 1956 : M. Rousseau Jacques, commis de 2e classe ;

Dactylographe, 4e échelon du 21 novembre 1956 : M^{me} Lagrange Jeanne, dactylographe, 3e échelon.

(Arrêtés des 25 juin, 10 août et 21 septembre 1956.)

Est titularisée et nommée commis de 3° classe du 1° avril 1956 : M^{me} Bedos Jacqueline, commis stagiaire. (Arrêté du 24 septembre 1956.)

Sont nommés :

Inspecteur de 1ºº classe du 1ºº septembre 1956, avec ancienneté du 1ºº septembre 1954, et inspecteur principal de 1ºº classe du 1ºº septembre 1956 : M. Couleuvre Marcel, contrôleur principal de comptabilité à l'échelon exceptionnel ;

Inspecteur de Ire classe du 1er janvier 1956, avec ancienneté du 1er janvier 1954, et inspecteur principal de comptabilité de Ire classe du 1er janvier 1956 : M. Dambax Jules, contrôleur principal à l'échelon exceptionnel ;

Inspecteur de comptabilité de 17° classe du 1° janvier 1956, avec ancienneté du 1° janvier 1954, et inspecteur principal de comptabilité de 17° classe du 1° janvier 1956 : M. Maire Marie, contrôleur principal de comptabilité de classe exceptionelle ;

Inspecteur de comptabilité de 2° classe du 1er septembre 1956 : M. Loutrein André, contrôleur principal de comptabilité de 1re classe ;

Opérateur, 6° échelon du 5 décembre 1956 : M. Potier Marcel, opérateur, 5° échelon ;

Commis principal de 2º classe du 5 décembre 1956 : M. Benhamou Roger, commis principal de 3º classe ;

Dactylographe, 4° échelon du 12 novembre 1956 : M^{me} Quérioux Georgette, dactylographe, 3° échelon ;

Dactylographe, 3° échelon du 1° décembre 1956 : M° Simonetto Gilda, dactylographe, 2° échelon ;

Chaouch de 2º classe du rer décembre 1956 : M. Hammoudi Benaïssa, chaouch de 3º classe ;

Chaouch de 4º classe du rer décembre 1956 : M. Thrari Hamdane, chaouch de 5º classe.

(Arrêtés des 27 juin, 20, 21 et 24 septembre 1956.)

Sont recrutés, dans l'administration des douanes et impôts indirects, en qualité de *préposés-chefs stagiaires des douanes* du 1^{er} juin 1956 : MM. Parlanti Joseph et Mestre Jean-Paul. (Arrêtés du 1^{er} juin 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

Gardiens de 5° classe des douanes du 1er juillet 1956 : MM. Antifit Ahmed et Tabet el Hachemi :

Cavalier de 5º classe des douanes du 1ºr juillet 1956 : M. Zitouna Boujemâa.

(Arrêtés du 2 juillet 1956.)

M. Sayous Georges, préposé-chef, 1er échelon des douanes, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 1er septembre 1956. (Arrêté du 13 juin 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954, dans l'administration des douanes et impôts indirects :

Premier maître, 3° échelon du 1° novembre 1951, avec ancienneté du 24 juillet 1950, 4° échelon du 1° janvier 1953, promu maître principal de 2° catégorie, 4° échelon du 1° mai 1953, avec ancienneté du 1° janvier 1953, 5° échelon du 1° avril 1955 et remis au 4° échelon du 1° novembre 1955, avec ancienneté du 1° mai 1955 : M. Laporte Charles :

Préposé-chef, 6° échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 mars 1950, et 7° échelon du 27 juin 1953 : M. Gallezot Maurice ;

'Agent breveté, 3º échelon du 1º décembre 1951, avec ancienneté du 3º août 1950, 4º échelon du 3º mar's 1953 et 5º échelon du 1º septembre 1955 : M. Mendiela Guy ;

Agent breveté, 1er échelon du 1er décembre 1951, avec ancienneté du 19 mars 1949, 2e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 mars 1952, et 3e échelon du 19 novembre 1954 : M. Costamagna Louis.

(Arrêtés du 26 avril 1956.)

Sont promus:

Brigadier-chef, 4° échelon des douanes du 12 août 1955 : M. Lagors Joseph, brigadier-chef, 3° échelon ;

Agent breveté, 5° échelon des douanes du 1° décembre 1955 M. Andérés Auguste, agent breveté, 4° échelon ;

Préposés-chefs, 2º échelon des douanes :

Du 1er janvier 1955 : M. Hohn René ;

Du 21 mai 1955 : M. Sutter Marcel ;

Du 20 juin 1955: M. Jolly Guy;

Du 1er décembre 1955 : MM. Leboulanger Robert et Méchin Maurice,

préposés-chefs, 1er échelon ;

(Arrêtés du rer juin 1956.)

Est promue agent de constatation et d'assiette, 5° échelon des impôts urbains du rer octobre 1956: M^{me} Giansily Jacqueline, agent de constatation et d'assiette, 4° échelon. (Arrêté du 4 septembre 1956.)

M. Bensouda Taleb, commis d'interprétariat stagiaire des impôts urbains, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 10 septembre 1956. (Arrêté du 25 septembre 1956.)

Est nommé chaouch de 8° classe des impôts du 1° mai 1956, avec ancienneté du 5 janvier 1951 (bonification pour services militaires : 5 ans 3 mois 26 jours), et reclassé chaouch de 7° classe à la même date, avec ancienneté du 5 janvier 1954 : M. Bouslham ben El Bidaoui, chaouch temporaire. (Arrêté du 25 septembre 1956.)

Sont promus, aux services des impôts ruraux et des impôts urbains, du rer novembre 1956 :

Inspecteur central de 2º catégorie, 2º échelon : M. Egros René, inspecteur central de 2º catégorie, 1º échelon ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (2º échelon) : M. Botti Jean, contrôleur principal de classe exceptionnelle (1º échelon) ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 2° échelon : M. Ortéga Vincent, agent principal de constatation et d'assiette, 1° échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 1er échelon M. Alcher Lucien, agent de constatation et d'assiette, 5e échelon ;

Agents de constatation et d'assiette, 4° échelon : M. Colonna Laurent et M^{mo} Martinant de Préneuf Christiane, agents de constatation et d'assiette, 3° échelon ;

Commis principal d'interprétariat de 3º classe : M. Bayâli Mohammed, commis d'interprétariat de 1º classe :

Fqih principal de 2º classe : M. Senoussaoui Mohamed, fqih 'de 1ºº classe :

Cavalier de 5° classe: M. Saâd Ayyad, cavalier de 6° classe; Cavalier de 6° classe: M. Hafssi Mohammed, cavalier de 7° classe. (Arrêtés du 2 octobre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1924, de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, commis de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1950, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1946, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon à la même date, avec la même ancienneté, 5^e échelon à la même date, avec ancienneté du 14 novembre 1946, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 14 novembre 1948, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 24 mars 1951, et 3^e échelon du 1^{er} février 1954: M. Morel Francis, agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon des impôts urbains. (Arrêté du 24 août 1956.)

M. Maire Gilles, inspecteur de 1^{re} classe des impôts ruraux, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 1^{er} novembre 1956. (Arrêté du 2 octobre 1956.)

M. Clément Edouard, inspecteur central de 1^{re} catégorie des domaines, bénéficiera du traitement correspondant à l'indice 500, à compter du 2 octobre 1956. (Arrêté du 11 septembre 1956.)

Est promu amin el amelak de 8º classe du 1er janvier 1956 : M. Saïdi Abdesselam, amin el amelak de 9º classe des domaines. (Arrêté du 19 septembre 1956.)

Est reclassé amin el amelak de 10° classe des domaines du 16 mars 1953 : M. Benboufarès el Alaoui Moulay Driss. (Arrêté du 26 septembre 1956.

Sont promus, au service de la taxe sur les transactions, du \mathbf{r}^{er} septembre 1956 :

Inspecteur central de 2º catégorie, 1º échelon : M. Raffy Joseph, inspecteur hors classe ;

Inspecteur adjoint-rédacteur de 2° classe : M. Assaraf Salomon, inspecteur adjoint-rédacteur de 3° classe ;

Contrôleur, 5° échelon : M. Mannoni Ange, contrôleur, 4° échelon. (Arrêtés du 9 août 1956.)

Rectificatif au Bulletin officiel nº 2287, du 24 août 1956, page 946.

Au lieu de :

« Est nommée, après concours, au service des perceptions, contrôleur, 1^{er} échelon : M^{ha} Chocron Arlette » ;

Lire

« Est nommée, après concours, au service des perceptions, contrôleur, 1er échelon du 1er mai 1956 : M^{ne} Chocron Arlette. »



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont promus au service topographique :

Ingénieurs géomètres principaux hors classe :

Du 16 novembre 1956: M. Roullier Joseph:

Du 16 décembre 1956 : M. Danglot René ;

Ingénieurs géomètres principaux de 2º classe :

Du 1er novembre 1956 : M. Rol Pierre ;

Du 16 décembre 1956 : M. Chabrier Jacques ;

Ingénieur géomètre de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1956 : M. Le Bras Michel

Ingénieur géomètre de 2° classe du 1er décembre 1956 : M. Marinié Pierre ;

Ingénieurs géomètres adjoints de 1re classe :

Du 1er octobre 1956 : M. Benzakin René :

Du 1er novembre 1956 : M. Decrop Lucien ;

Ingénieurs géomètres adjoints de 2º classe :

Du 16 mai 1956: M. Tournier Pierre;

Du 1er octobre 1956 : M. Savery Marc ;

Adjoint du cadastre de 2º classe du 16 septembre 1956 : M. Chazal André.

(Arrêtés du 15 septembre 1956.)

Est reclassé chef dessinateur-calculateur de 2º classe du 1º septembre 1955, avec ancienneté du 1º mars 1954, et promu chef dessinateur-calculateur de 1º classe du 1º octobre 1956 : M. Le Gall René. (Arrêté du 15 septembre 1956.)



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA MARINE MARCHANDE.

Est titularisé et nommé contrôleur technique de 3º classe du service des métiers et arts marocains du 1er octobre 1955 : M. David Yvan, contrôleur technique à contrat. (Arrêté du 1er septembre 1956.)

Sont promus:

Inspecteurs principaux de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1^{re} classe (échelon après 2 ans) :

Du 10 avril 1956: M. Cubizolles Henri;

Du 1er août 1956 : M. Martin Pierre,

inspecteurs principaux de 1re classe (échelon avant 2 ans) ;

Inspecteur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1re classe du 1er juillet 1956 : M. Bellin Christian, inspecteur de 2e classe :

Inspecteur adjoint de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 1^{re} classe du 18 juillet 1956 : M. Duniau Robert, inspecteur adjoint de 2^e classe ;

Contrôleur principal de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation de 3° classe du 1° août 1956 : M. Labérenne Lucien, contrôleur principal de 4° classe ;

Commis chef de groupe de 1^{re} classe du 27 septembre 1956 : M. Autié Lucien, commis chef de groupe de 2^e classe.

(Arrêtés du 10 septembre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, garde maritime de 7° classe du 23 août 1949, avec ancienneté du 5 décembre 1948, promu garde maritime de 6° classe du 5 novembre 1951 et garde maritime de 5° classe du 5 octobre 1954 : M. Renucci Bernardin, garde maritime de 7° classe. (Arrêté du 27 août 1956.)

Est titularisée et nommée sténodactylographe de 4º classe du rer juin 1956 : M^{mo} Amzallag Messody, sténodactylographe stagiaire. (Arrêté du 11 août 1956.)

Sont promus :

Inspecteurs principaux du commerce et de l'industrie :

De 1^{re} classe (échelon après 2 ans) du 4 juin 1956 : M. Rossel Paul, inspecteur principal de 1^{re} classe (échelon avant 2 ans) ;

De 1ºº classe (échelon avant 2 ans) du rer janvier 1956 : M. Ambrosini Lucien, inspecteur principal de 2º classe ;

De 2º classe du 1º février 1956 : M. Harbulot René, inspecteur principal de 3º classe ;

Inspecteur adjoint du commerce et de l'industrie de 1^{re} classe du 22 novembre 1955 : M. Collinet de la Salle Roger, inspecteur adjoint de 2° classe ;

Contrôleurs principaux du commerce et de l'industrie :

De Ire classe :

Du 4 janvier 1956 : M. Collin de l'Hortet Yves ;

Du 1er avril 1956 : M. Maillot Maurice,

contrôleurs principaux de 2º classe ;

De 3º classe du rer mai 1955 : M. Thibert Henri, contrôleur principal de 4º classe ;

De 4º classe du 3 janvier 1956 : M. Labry François, contrôleur du commerce et de l'industrie de 1re classe ;

Contrôleurs du commerce et de l'industrie :

De 1^{re} classe du 15 juin 1956 : M. Baduel Pierre, contrôleur de 2^e classe :

De 2° classe du 2 septembre 1955 : M. de Luca Frédéric, contrôleur de 3° classe ;

Océanographe-biologiste principal de 2º classe du 1º janvier 1956 : M. Maurin Claude, océanographe-biologiste principal de 3º classe ;

Océanographe-biologiste de 2° classe du 1er janvier 1956 : M. Pambrun-Vincent André, océanographe-biologiste de 3° classe ;

Inspecteur adjoint du service des métiers et arts marocains de Ire classe du 1er janvier 1956 : M. Lafarge Roger, inspecteur adjoint de 2e classe :

Agent technique principal du service des métiers et arts marocains de 3° classe du 1° janvier 1956 : M. Majbar Mohamed, agent technique principal de 4° classe ;

Agent technique du service des métiers et arts marocains de 2º classe du 1ºr janvier 1956 : M. Hemmert René, agent technique de 3º classe :

Inspecteur stagiaire des instruments de mesure (après 1 an) du 9 juin 1956 : M. Laborde Pierre, inspecteur stagiaire ;

Opérateur, 4º échelon du 23 avril 1956 : M. Galéra Joseph, opérateur, 3º échelon ;

Opératrice, 3° échelon du 1er février 1956 : M^{mo} Vassal Isabelle, opératrice, 2° échelon ;

Gardes maritimes de 1re classe :

Du 20 février 1956 : M. Claude Germain ;

Du 1er mars 1956 : M. Césari Victor,

gardes maritimes de 2e classe ;

Garde maritime de 5° classe du 31 mars 1955 : M. Vieille Jacques, garde maritime de 6° classe ;

Commis chef de groupe hors classe du 1er janvier 1956 : Mme Le Gall Marie-Louise, commis chef de groupe de 1re classe ;

Commis principaux de classe exceptionnelle :

Echelon après 3 ans du 1er juin 1956 : Mlle Casalonga Xavière, commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans) ;

Échelon avant 3 ans :

Du 1er janvier 1956 : M. Mesnaoui Mohamed ;

Du 1er mars 1956 : M. Vichet René,

commis principaux hors classe;

Commis principal hors classe du 2 janvier 1954 et commis principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans) du 2 juillet 1956 : M. Geniest Georges, commis principal de 1re classe ;

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1955 : M^{me} Kauffmann Paule, commis principal de 2^e classe ; Commis de 1re classe du 3 décembre 1955 : M. Saoli Denis, commis de 2° classe :

Agent public de 2º catégorie, 6º échelon du 21 octobre 1954 : M. Bastard Rémy, agent public de 2º catégorie, 5º échelon ;

Dactylographes:

7º échelon du 17 décembre 1955 : M^{mo} Vojnovic Geneviève dactylographe, 6º échelon ;

3º échelon :

Du 1er décembre 1955 : Mlle Cohen Simy ;

Du 30 mai 1956 : Mme Dufois Cécile,

dactylographes, 2º échelon ;

2º échelon :

Du r^{er} juin 1955 : M^{mes} Garcia Lucienne, Échardour Liliane et M^{lle} Elkabas Florence ;

Du 1er janvier 1956 : Mme Olivier Suzanne ;

Du 30 mai 1956 : Mile Cumine Claude,

dactylographes, 1er échelon ;

Dames employées :

De 1^{ro} classe du 13 février 1956 : M^{Bo} Colonna Catherine, dame employée de 2º classe ;

De 2º classe du 1er mars 1956 : Mne Milliet Simone, dame employée de 3º classe :

De 5° classe du 16 août 1955 : M^{III} Colombon Simone, dame employée de 6° classe ;

De 6° classe du 3 octobre 1955 ; M¹¹e Frassati Pauline, dame employée de 7° classe ;

Chaouch de 3° classe du 21 septembre 1956 : M. Mazri Abdesslem, chaouch de 4° classe.

(Arrêtés des 22 et 23 août 1956.)

Honorariat.

Est nommé sous-directeur honoraire des services civils chérifiens : M. Barraud Jean, sous-directeur de classe exceptionnelle au ministère des finances. (Décret du 26 mai 1956.)

Admission à la retraite.

M. Ducy Raymond, inspecteur central de 2º catégorie, 3º échelon des impôts ruraux, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des finances du 1ºr novembre 1956. (Arrêté du 28 septembre 1956.)

M^{me} Corvest Henriette, dactylographe, 6e échelon, est admise à faire valoir ses droits à la retraite avec effet différé, et rayée des cadres du ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande du 1er avril 1956. (Arrêté du 4 août 1956.)

M. Herbe René, agent d'élevage de 2° classe, est admis, au titre des dispositions transitoires prévues par l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1° août 1956. (Arrêté du 6 mars 1956.)

M. Serrière-Renoux Louis, chef dessinateur-calculateur de 1^{ro} classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture et des forêts du 1^{er} septembre 1956. (Arrêté du 23 juillet 1956.)

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret du 5 septembre 1956 sont revisées, conformément au dahir du 7 kaada 1375 (16 juin 1956), les allocations inscrites au grand livre des allocations spéciales énoncées au tableau ci-après :

grand livre des anocations speciales	CHOLOGO WE MENOW OF THE PERSON .			525	
NOM ET PRÊNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
M ^{m∞} Barka bent Moujjane, veuve Had-	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51891	Néant.	26/1/3	1 ^{er} -1-1956.
dou ben Maati. Embarka bent Mohamed, veuve	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51892	Néant.	37/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Brick ben Lahcèn ben Ali. MM. Mohamed ben Houmad Latrach.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51893	5 enfants.	48	1 ^{er} -1-1956
(Fig.)	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51894	5 enfants	32	
Ayad ben Allal Earfi.	(indice 103).	5.0			1 ^{er} -1-1956.
Korchi ben Lahcèn.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	51895	Néant.	53	1er-1-1956
Miloud ould Boudkhil.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	51896	Néant.	50 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Saïd Sadni.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	51897	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ben Abdallah.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51898	Néant.	48	1 ^{er} -1-1956.
Hamou ben Habib Sahraoui.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51899	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mee} Ourdia bent Sellam (1 orphe- lin), veuve Ahmed ben Mus-	(indice 103). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51900	Néant.	50/50	1 ^{er} -1-1956.
tapha. Messaouda bent Fatma, veuve Ahmed ben Maati.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51901	Néant.	44/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM. Hassan ben Omar.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51903	3 enfants.	39	1 ^{er} -1-1956.
Dine ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51904	3 enfants	35	1 ^{er} -1-1956
Mohamed ben Maati el Meskini.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51905	(1 ^{er} au 3° r.). 4 enfants.	A.C. 33 50	1er-1-1956.
Lahssèn ben Abdallah, dit « N'Aït Tiouga ».	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51906	4 enfants.	42	1 ^{er} -1-1956.
Orpheline Houria, sous la tutelle da- tive de Miloud ben Mohamed, ayant cause Larbi ben Moha- med.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51907	Néant.	6o/r/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956
M ^{mes} Halima bent Tahar, veuve Sodmi	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	51908	Néant.	24/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Abdelkadèr. Mina bent Hadj Maati, veuve Ahmed ben Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	5190 9	Néant.	A.C. 33 39/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Orphelin Salah, sous la tutelle dative d'Halima bent Abdallah, ayant cause Smaïl ben Moha-	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51910	2 enfants.	44/1/3	1 ^{er} -1-1956.
med. M ^{mos} Thamou bent El Mehdi (1 orphelin), veuve Mohamed ben Jilali bel Madani.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51911	3 enfants.	48/50	1 ^{er} -1-1956
Yamina bent Ben Dine (r or- phelin), veuve Fatmi ould Benameur.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51912	ı enfant (ı ^{er} rang).	50/50 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
MM. Otman ben Ali ou Hammou.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51913	2 enfants.	58	1 ^{er} -1-1956.
Larbi ben Liazid ben Larbi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51914	4 enfants	5o	1 ^{er} -1-1956.
Hamida ben Mohamed Tsouli.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51915	3 enfants.	50	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben M'Hamed Tazi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51916	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
El Madani ben Lahssèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51917	Néant.	42	1er-1-1956
Embark ben Messaoud Tizniti	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	51918	4 enfants.	31	1er-1-1956
Driss ben Mohamed Tebèr.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A	51919	ı enfant.	43	1 ^{er} -1-1956
	(indice 100).	orgry	1 ciliant.	40	1 -1-190

				1	NUMERO	PRESTATIONS		
NOM ET PRÉNOMS DU RETRA	ITE ADMINISTRAT	ION, GRADE, C	CLASSE, ÉCHELO	ON .	d'inscrip- tion	familiales	POURCENTAGE	EFFET
M ^{mo} Zahra bent Mohamed, ver hamed bel Aggoum.	uve Mo- Ex-mokhazni (indice 100		(intérieur, l	.F.A.)	51921	Néant.	53/1/3 A.C. 33	rer-1-1956.
M. Embark ben Ali el Kaor	i. Ex-mokhazni	de 8º classe	(intérieur, l	.F.A.)	51922	2 enfants.	33	1er-1-1956
M ^{mes} Tabout bent Mohamed (1 lin), veuve Ahmide	orphe- ou ben (indice 100	de 8º classe	(intérieur, l	.F.A.)	51924	Néant.	50/50	1 ^{er} -1-1956.
Haddou. Rkia bent El Houssaïne			(intérieur, l	.F.A.)	51925	Néant.	27/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Ali M'T MM. Mahjoub ben Omar.	Ex-mokhazni	de 1re classe	(intérieur, I	.F.A.)	51927	Néant.	6о	1 ^{er} -1-1956.
Aomar ben Haddou.	(indice 113 Ex-mokhazni	de 1re classe	(intérieur, I	.F.A.)	51928	Néant.	60	1 ⁹⁵ -1-1956.
M ^{me} Saadia bent Si El Haj		de 1re classe	(intérieur, l	.F.A.)	51929 A	Néant.	38/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Embark ben Brahim S MM. Mohamed ben El Ouadou			(intérieur, l	.F.A.)	51930	Néant.	20	1 ^{er} -1-1956.
M'Hamed ben Mohamed	el Me- (indice rro		(intérieur,	.F.A.)	51931	Néant.	29	1 ^{er} -1-1956.
hiaoui. Hassan ben Aomar Lemt	(indice 110 iri. Ex-mokhazni		(intérieur, l	I.F.A.)	51932	2 enfants.	52	1er-1-1956.
Mme Khadija bent Mohamed (1	(indice 108	3).			51933	Néant.	50/50	1er-1-1956
lin), veuve Abdessele Mustapha.						ricuite.	00,00	11-1950
MM. Mohamed ben Brahim l	Ba Am- Ex-mokhazni (indice 108		(intérieur, l	[.F.A.)	51934	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Aomar ben Taïel		de 3º classe	(intérieur,	[.F.A.)	51935	Néant.	45	1er-1-1956.
Djebari Ahmed ben Bade	eljebar Ex-mokhazni	de 3º classe	(intérieur,	I.F.A.)	51936	Néant.	59	1er-1-1956
Abdeslam ould Lahcèn.	(indice roll Ex-mokhazni	de 3º classe	(intérieur,	[.F.A.)	51937	Néant.	A.C. 33 44	1er-1-1956
Mohamed ben Saïd.	(indice roll Ex-mokhazni	de 3º classe	(intérieur,	(.F.A.)	51939	Néant.	50	1er-1-1956
Djilali Barka.	(indice roll Ex-mokhazni	de 3º classe	(intérieur,	[.F.A.)	51940	Néant.	50	1er-1-1956
Saadoud ben El Ghazi.	(indice 10) Ex-mokhazni	de 4º classe	(intérieur,	[. F .A.)	51941	Néant.	54	1 ^{er} -1-1956
Aomar ben El Houcine.	(indice 108 Ex-mokhazni	de 4º classe	(intérieur,	[.F.A.)	51942	Néant.	53	1er-1-1956
Abdelaziz ben M'Bark E		de 4e classe	(intérieur,	I.F.A.)	51944	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956
Mme Fatima bent Mohamed,		de 4º classe	(intérieur,	I.F.A.)	51945 A	Néant.	57/1/3	1er-1-1956
d'Aomar ou El Ghazi. MM. Ahmed ben Embark el l			(intérieur,	I.F.A.)	51946	Néant.	24	1er_1-1956
Abdesslam ben Taïeb.	(indice ros Ex-mokhazni		(intérieur,	I.F.A.)	51947	Néant.	45	1er-1-1956
M ^{me} M'Barka bent Azouz, ve	(indice 10		(intérieur,	I.F.A.)	51948	Néant.	22/1/3	1er-1-1956
Mohamed ben Bouazza MM. Abounna ben Lahcèn.		5).	There are an a		51949	Néant.	50	1°-1-1956
Abdelkadèr ben Hadj el	(indice ro	5).	3000 3000 AP 1		51950	Néant.	50	1 -1-1956
Abdeljelil ben Frik.	(indice ro	5).	3 - 13 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 12 - 1		51951	Néant.	41	1 -1-1956
Mohamed ben Hafed.	(indice ro	5).			51952	Néant.	35	1er-1-1956
Abdallah ben Mohamed.	(indice ro	5).	1. 00-0000000000000000000000000000000000	171	51953	Néant.	46	30
	(indice ro	5).	trace introduced in		70 8864	5555000	104603	1er-1-1956
Boujema ben Embark.	(indice ro	5).	20 TE 25	200 - 200 -	51954	Néant.	55	1er-1-1956
Sellam ben Bouchta.	Ex-mokhazni (indice ro	5).			51955	Néant.	50	1er-1-1956
Miloudi ben Yahia.	Ex-mokhazni (indice ro	5).	#	<u></u>	51956	Néant.	50	1er-1-1956
Mohamed ben Kaddour.	Ex-mokhazni (indice 10	3).	2 4			Néant.	5 ₀	1er-1-1956
M ^{mo} Rkia bent Mohamed, ve hamed ben Hadj M Riahi.	uve Mo- Ex-mokhazni	de 5º classe	(intérieur,	I.F.A.)	51958	Néant.	28/1/3	1er-1-1956
	Į _s					1 .		1

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
M. Embark ben Ahmed Soussi.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	51960	Néant.	3о	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Fatima bent Maallem M'Hamed, veuve Ahmed ben Mohamed	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	51961 A	Néant.	37/1/16	1 ^{er} -1-1956
ben Jilali. Orphelin Mohamed, sous la tutelle dative de M'Hamed ben Haj Bouchaïb, ayant cause d'Ah.	(indice 103).	51961 B	ı enfant.	37/7/16	1 ^{er} -1-1956.
med ben Mohamed ben Jilali. MM. M'Hamed ben Bachir.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51962	Néant	5o	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Hammadi.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51964	Néant.	32	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Izza bent Bouchalb, veuve Ali		51965	Néant.	35/1/3	1 ^{er} -1-1956.
ben Lhachemi. MM. Hamadi ou Ali ben Djilali.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51967	Néant.	40	1er-1-1956.
Larbi ben Oudadès.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51968	Néant.	35	1er-1-1956.
Driss ben Hadj Lahousseine.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51969	Néant.	54.54	1#1-1956.
Driss ben Hamadi.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51970	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ben Ahmed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51971	Néant.	40	1er-1-1956
Miloud ben Cheikh.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51972	Néant.	49	1er-1-1956.
Mohamed ben Abbès.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A	51973	Néant.	50	1er-1-1956.
Mohamed ben Sliman.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51974	Néant.	60	1 er-1-1956.
Rahal Belgacem.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51975	Néant.	50	1°-1-1956.
Mohamed ben Bachir.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51977	Néant.	53	1°-1-1956.
Khalifa ben Ahmed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51979	Néant.		n) test samanament s
Mokademèn ould Mohamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51980		31	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben M'Hamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	51981	Néant.	6o A.C. 33	1 ⁶ -1-1956
	(indice 103).	N 40 400	Néant.	44	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mos} Aïcha bent Bouchaïb (1 orphe- lin), veuve Driss ben Hom- mane Rohmani.	HER - TREE - HER NEW HOLD NEW HOLD NEW HOLD - AND HER PROPERTY - HER HER NEW HOLD THE HOLD - HER HOLD NEW HOLD	51982	2 enfants.	5 ₉ /5 ₉	1 ^{er} -1-1956.
Fatma bent Mohamed (3 orphe- lins), veuve Ahmed ben Ha- mou el Bernoussi.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51983	3 enfants.	54/50	1 ^{er} -1-1956.
Rabha bent Benaïssa (1 orphe- lin), veuve Moha ou Haddou ben Haddou ou Ali.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	51984	Néant.	24/50	1 ^{er} -1-1956.
MM. M'Bark ben Larbi.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	51986	Néant.	41	1 ^{er} -1-1956.
Maati ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	51987	Néant.	26	1er-1-1956.
Mmes Aicha bent Mohamed, veuve Mo-	723 1820 2	51988 A	Néant.	41/1/6	1er-1-1956
hamed ben Ahmed. Mina bent Nessaïrat, veuve Mo-	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	51988 · B	Néant.	41/1/6	1 ^{er} -1-1956.
hamed ben Ahmed. M. Akka ou Hammou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	51989	Néant.	32	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mes} Hadda bent Mohamed, veuve		51990	Néant.	28/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Abderrahmane ben Boubkèr. Fatma bent Belaïd, veuve Moha-	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51991	Néant.	47/1/3	1 ^{er} -1-1956.
med ben Lahcèn. MM. Hamane N'Ftima.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51992	Néant.	39	1 ^{er} -1-1956
Ben Haddou N'M'Hamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51994	Néant.	36	1 ^{er} -1-1956.
Ben Youssef ben Hammou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51995	Néant.	6o	1 ^{or} -1-1956.
Tahmi ben Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	51996	Néant.	26	1 ^{er} -1-1956
l.	(indice roo).				20 CONTROL # ZUTA

NOM ET PRENOMS DU RETRAITE	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Lhassèn ben Faradj.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51997	Néant.	39	1er-1-1956
Mohamed ben Lahoucine.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51998	Néant.	40	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ou Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	51999	Néant.	42	1 ^{er} -1-1956.
Maamar ben Ahmed, dit « Maa-	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52000	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
mar Benaïl ». A h m e d ben Mohamed, dit	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52001	Néant.	A.C. 33 33	1 ^{er} -1-1956,
« Chaïb ». M ^{mo} Fatma bent Slimane, veuve Sa-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52003	Néant.	41/1/3	1 ^{er} -1-1956.
lem ben Mohamed. MM. Mohamed ben Mohamed Dem-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52004	Néant.	A.C. 33	1er-1-1956.
nati. El Mekki ben Kaddour.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52005	Néant.	14	1er-1-1956.
Orphelin Momoh, sous la tutelle da-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52006	Néant.	35/1/3	1 ^{er} -1-1956.
tive de Yamna bent Ali ou Kessou, ayant cause Mohamed	(indice 100).				1 1900,
ben Ali, dit « El Waraīni » MM. Saïd ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52008	Néant.	30	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ou Bihi ou Bouzekri.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52009	Néant.	30	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ben Mohamed Harkati.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52010	4 enfants.	26	1 ^{er} -1-1956.
Messaoud ben El Mahjoub el	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52011	Néant.	27	1er-1-1956.
Abdi. Mohamed ben Haj Brahim Rami.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52012	Néant.	27	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mes} Fatima bent Bouchaïb, veuve		52013	Néant.	32/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Lazred Tahar ben Ali. Oum Hani bent Si Mohamed,		52015	Néant.	A.C. 33 42/1/3	1er-1-1956
veuve Hadj Miloudi. Adrari Halima bent Djelloul, veuve Abdelkadèr ould Ba- hous « Fellous ».		52016	Néant.	20/1/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Fatma bent Abdallah, représen- tée par Si Mohamed ben Abderrahman, veuve Abder- rahman ben Mohamed.	(indice 100).	52017	Néant.	29/1/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Rekia bent Mohamed, veuve Brahim ben Lakdar.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52018	Néant.	42/1/3	1er-1-1956.
Daouïa bent Kaddour, veuve Mohamed ould Moussa.		52019	Néant.	47/1/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Fatma bent Tayeb, veuve Em- barck ould Slimane.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52020	Néant.	42/1/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
MM. Boumediane ben Miloudi.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52021	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Lahcèn Sbaï.	Ex-chef de makhzen de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.) (indice 123).	52023	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mo} Mezouara bent Allal, veuve Touabi Lounis ben Amara.		52025	Néant.	34/1/3	1 ^{er} -1-1956.
M. Mohamed ould Boumediène ben Smaïn.		52026	Néant.	23	1er-1-1956
M ^{mo} Rahma bent Ahmed, veuve Bou- chaïb ben El Maati.	[전투 바이스 : 1 Black : 1 Bl	52027	Néant.	45/1/3	1er-1-1956
M. Rabah ould Aïssa.	Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 110).	52028	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Rekia bent Laroussi (1 orphe- lin), veuve Hammadi Bisbis.		52030	Néant.	1 9/50	1 ^{er} -1-1956.
MM. Mohamed ben Mohamed Slassi	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52031	Néant.	50	1er-1-1956.
Bousselham ben Brahim.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur. I.F.A.) (indice 108).	52032	Néant.	55	1er-1-1956
Embarek ben Larbi.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52034	Néant.	60	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Hnia bent Mohamed, veuve Abdallah ben Mohamed.		52035	Néant.	A.C. 33 46/1/3	1 ^{er} -1-1956.
M. Mohamed ben Saïd.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52036	Néant.	5o	1er-1-1956.
er en la	Newspectation arranged:	1			1

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, FCHELON	NUMERO d'inscrip- fion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Tahar ben Djilali.	Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52037	Néant.	56	1 ^{er} -1-1956.
Bahraoui ben Benaïssa.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.)	52038	Néant.	38	1er-1-1956
Lhacèn ben Embark.	indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur I.F.A.)	52039	Néant.	60	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Hassan ben Ahmed	(indice 105). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.	52040	Néant.	60	1er-1-1956
Sebaï. Ahmed ben Abderrahman.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.	52041	Néant.	54	1er-1-1956
Moulay Abdesselam ben Moha-		52042	Néant.	53	1 ^{er} -1-1956.
med. Brahim ben Lhassèn.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.	52043	Néant.	53	1 ^{er} -1-195€.
Mohamed ben Bouchaïb ould	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.	52044	Néant.	58	1 ^{er} -1-1956.
R'Kia. Smaïn ben Hella.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.		Néant.	36	1 ^{er} -1-195('.
Ahmed ben Mansour,	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.		Néant.	42	1 ^{er} -1-1956.
Mmes Fatma bent Si Amar, veuve	(indice 105).		Néant.	5o/r/6	1er-1-1956
Mansour ben Djillali. Haddoum bent Abdesslem	(indice 105).		Néant.	**************************************	1 ^{er} -1-1956.
veuve Mansour ben Djillali.	(indice 105).	100 1000 1000		50/1/6	
MM. Boujemaa ben Addi.	Ex-mokhazni de 5 ^e classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).		Néant.	28	1 ^{er} -1-1956.
Abdelhakem ben Ameur.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).		Néant.	50 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mos} Sfia bent Larbi, veuve El Ahoun ben Mohamed.	(indice 103).		Néant.	50/1/3	1er-1-1956
Fatma bent Amal el Harrizia veuve El Maati ben Jilali.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).) 520 52 A	Néant.	43/1/6	1er-1-1956.
Rekia bent Mohamed, veuve E Maati ben Jilali.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	52052 B	Néant.	43/1/6	1 ^{er} -1-1956.
MM. Moulay Brahim ben Larbi.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	53053	Néant.	53	1 ^{er} -1-1956.
Lhassèn ben Ali.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	52054	Néant.	60	1 ^{er} -1-1956
Moha ou Saïd.	Ex-mokhazni de 5e classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	52055	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Salah ben Larbi.	Ex-mokhazni de 5e classe (intérieur, I.F.A., (indice 103).	52056	Néant.	57	1 ^{er} -1-1956
Driss ben Bark.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	52057	Néant.	35	1 ^{er} -1-1956.
Aomar ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A. (indice 103).	52058	Néant.	50	1er-1-1956.
Mohamed ben Larbi.	Ex-mokhazni de 5e classe (intérieur, I.F.A.	52060	Néant.	50	1 ^{er} -1-195€
Mme Fatma bent Amar, veuve Moha		52061	Néant.	42/1/3	1 ^{er} -1-1956
med ben Bouamor. MM. Mohamed ben Mohamed e		52062	Néant.	38	1er-1-1956.
Rhrisi. Mohamed ben M'Hamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.	52063	Néant.	40	1er-1-1956.
Moulay Ahmed ould Mohamed	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.	52066	Néant.	45	1er-1-1956
Abdesselem ben Mohamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.	52068	Néant.	A.C. 33 50	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.	52069	Néant.	50	1er-1-1956.
Hammadi ben Youssef.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.	52070	Néant.	39	1er-1-1956
Lahcèn ben Houmad.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.		Néant.	57	1er-1-1956.
Abbès ben Brahim.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.	1	Néant.	37	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ben Larbi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.		Néant.	60	1 ^{er} -1-1956.
Abdelkadèr ben Salah.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.		Néant.	48	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ben M'Feddel.	(indice 100).				
Anned ben M redder.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A. (indice 100).	52076	Néant.	37	1 ^{er} -1-1956.

N	OM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM.	Ahmed ben Mohamed Lazraq.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52077	Néant.	49	1er-1-1956
	Azzouz el Houssine Tlemçani.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	, 52078	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956
W.	Mohamed ben Saïd Aït Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52079	4 enfants.	24	1er-1-1956
	Amira el Hadj Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52080	ı enfant.	6o	1er-1-1950
	M'Hamed bel Bachir Loukili.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52081	6 enfants.	50	1er-1-1950
	Saïd ben Mohamed Chedmi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52082	3 enfants.	28	1er-1-195
	Ahmida ould M'Hammed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52083	Néant.		1er-1-195
	The first state of the state of	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)			45	
	Hamida ben Razouani.	(indice 100).	52084	Néant.	15	1er-1-195
	Hammadi ben Larbi.	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52085	Néant.	49	1er-1-195
	Amar ben Lhoucine Barrouch.	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52086	Néant.	40	1er-1-195
	Mohamed ben Moha.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52087	Néant.	43	1 ^{er} -1-195
	Mohamed ou Aomar.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52088	Néant.	48	1 ^{er} -1-195
	Allal ben Mohamed Riffi.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52089	Néant.	37	1er-1-195
[me	Hadda bent Cheikh (1 orphelin),	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52090	Néant.	39/50	Jer-1-195
M.	veuve Mohamed ben Brahim. Hassan ben Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52091	Néant.	36	1 ^{er} -1-195
	Mohamed ben Hamou Guer-	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52093	Néant.	56	1er-1-195
	rouani. Mohamed ben Hadj.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)		Néant.	8	1er-1-195
	Mohamed ben Aïssa Zemmouri	(indice 100).	52095		20	-
		Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52096	Néant.	24	1er-1-195
	Abdallah ben Moussa.	Ex-mokhazni de 7 ^e classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52097	Néant.	21	1er-1-19
	Mohamed ben Djilali.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52098	Néant.	42	1er-1-19
	Belfedel ould Lazghem.	Ex-mokhazni de 7 ^e classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52099	Néant.	6o · A.C. 33	1er-1-19
	Mohamed ben Hadj.	Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52100	Néant.	30	1 ^{er} -1-19
	Abdeslem el Alami.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52101	Néant.	55	. 1er-1-19
	Mohamed ben Lhassèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52103	Néant.	40	1er-1-195
	Ahmed ben Lahcèn el Kherrat	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52105	Néant.	50	I ^{er} -1-19
	Mohamed ben Lahoussine.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	51106	Néant.	25	1er-1-10
	Melalih Benkhettou ould Moha-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52108	Néant.	50	1er-1-10
	med. Ahmed ben El Yedri.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)		100000	A.C. 33	1er_1-195
		(indice 100).	52109	Néant.	50	
	Djillali ben Boubekeur Guessous.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	23110	Néant.	43	1er-1-195
C:	Djelloul ould Abdelkader.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52111	Néant.	38 A.C. 33	1er-1-19
	Maamar ben Mechri.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52113	Néant.	35 A.C. 33	1er-1-195
	Moulfera Lakhdar ben Ahmed	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52114	Néant.	60 A.C. 33	1er-1-195
	Brahim ben Rahal.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52115	Néant.	36	1er-1-195
[me	Bourezg Zara bent Rabah, veuve Mezzrag Dahmane ould Moha-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52117	Néant.	50/1/3 A.C. 33	1er-1-195
A.	med. Tahar ben Abdallah N'Gadi.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52118	τ enfant.	50	1er_1-198

1 22g5 dd 1g octobi	c 1900.	ь	DELLI	OTTIC	ILL				120
NOM ET PRÉNOMS DU	RETRAITÉ	ADMINISTRATION,	GRADE, C	LASSE, FCHE	LON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Bouchaïb ben Mo	hamed.	Ex-mokhazni de 2 (indice 110).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52121	т enfant.	58	1er-1-1956
Tahar bel Haj Jila	li.	Ex-mokhazni de 3	• classe	(intérieur,	I.F.A.)	52122	4 enfants.	44	1 ^{er} -1-1956.
Aomar ben Kaddo	ur.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur,	I.F A.)	52123	3 enfants.	50	1er-1-1956.
Tahar ben Haj ber	n Seghir.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52124	3 enfants.	50	1er-1-1956.
Brik ben Lhacèn	ou Ali.	(indice 108). Ex-mokhazni de 8	• classe	(intérieur,	I.F.A.)	52125	3 enfants.	36	1 ^{er} -1-1956.
Dahan ben Tham	1.	(indice 100). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur.	I.F.A.)	52126	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben La	rbi.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur.	I.F.A.)	52127	Néant.	53	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ben Ahr	ned.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52128	Néant.	49	1er-1-1956.
Mahzoum ould	Hammou ou	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52129	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
Saïd. Mohamed ben Tal	iar.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52130	Néant.	56 `	1er-1-1956.
Mohamed ben Ab	delkaděr el	(indice 108). Ex-mokhazni de 4	• classe	(intérieur,	I.F.A.)	52131	Néant	50	1 ^{er} -1-1956.
Medkouri. Mohamed ben Ch	eīd el Fassi.	(indice 105). Ex-mokhazni de 1	re classe	(intérieur,	I.F.A.)	52132	4 enfants.	53	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ben Mezze	our.	(indice 112). Ex-mokhazni de 1	re classe	(intérieur,	I.F.A.)	52133	3 enfants	45	1 ^{er} -1-1956.
Ben Aïssa ben Ah	med.	(indice 112). Ex-mokhazni de (e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52135	(1 ^{er} au 3e r.). Néant.	A.C. 33 42	1 ^{er} -1-1956.
Braz Lakhdar oul	d Ali.	(indice 105). Ex-mokhazni de d	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52136	3 enfants	37	1er-1-1956.
Mohamed ben Ali		(indice 105). Ex-mokhazni de (indice 105)	° classe	(intérieur,	I.F.A.)	52138	(2° au 4° r.). 2 enfants.	A.C. 33 54	1er-1-1956.
Kaddour ben Ah dit « Kaddour		(indice 105). Ex-mokhazni de (indice 105).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52140	6 enfants.	50	1er-1-1956.
Tahar ben Djillali		Ex-mokhazni de (indice 105).	° classe	(intérieur,	I.F.A.)	52143	3 enfants.	60	1er-1-1956.
Tahar ben Aïda.		Ex-mokhazni de (indice 105).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52144	Néant.	46	1er-1-1956.
Lahcèn ben Allal	Cherradi.	Ex-mokhazni de (indice 105).	° classe	(intérieur,	I.F.A.)	52145	Néant.	16	1 ^{er} -1-1956
Mabrouk ben Man	sour.	Ex-mokhazni de (indice 105).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52146	Néant.	49	1er-1-1956
Abdesselam ben	Haddou.	Ex-mokhazni de (indice 103).	6 classe	(intérieur,	I.F.A.)	52147	2 enfants.	A.C. 33 50	τ ^{er} -1-195 6
Embark ben Ali	el M'Tougui.	Ex-mokhazni de :	o classe	(intérieur,	I.F.A.)	52118	3 enfants	52	1er-1-1956.
Lahcèn ou Saïd.		Ex-mokhazni de (indice 103).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52150	ı enfant.	41	1er-1-1956
Lahoussine ben E	Yamani.	Ex-mokhazni de (indice 103).	6° classe	(intérieur,	I.F.A.)	52151	Néant.	35	1er-1-1956.
Mohamed ben La		Ex-mokhazni de (indice 103).	6e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52152	Néant.	43	1er-1-1956.
Ahmed ben Ali.	72	Ex-mokhazni de (indice 103).	6 classe	(intérieur,	I.F.A.)	52153	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
Driss ben Abdess	em Zerhouni	Ex-mokhazni de (indice 103).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52154	Néant.	12	1 ^{er} -1-1956.
Hamza ben Ham	a.	Ex-mokhazni de (indice 103).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52155	Néant.	37	1er-1-1956
Amar ben Tahar.		Ex-mokhazni de (indice 103).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52156	6 enfants.	40	1er-1-1956.
El Haj Saïd ben !	lohamed.	Ex-mokhazni de (indice 103).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52157	4 enfants.	42	1er-1-1956.
M ^{me} Rekia bent Ahmed med ben Lhass		Ex-mokhazni de (e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52158	Néant.	50/1/3	1er-1-1956
MM. Moha ou Saïd.		Ex-mokhazni de (e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52159	Néant.	42	1er-1-1956.
Tahar bel Fqih.		Ex-mokhazni de (e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52160	2 enfants.	57	1er-1-1956
Mohamed ben All	al.	Ex-mokhazni de 6 (indice 100).	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52161	4 enfants.	46	1er-1-1956.
Kacem ben Allal	Chaoui.	Ex-mokhazni de 6	e classe	(intérieur,	I.F.A.)	52162	3 enfants.	56	1 ^{er} -1-1956.
	82	(mater 100).				1			

-					2295 uu 19 00	TODIO 19
	OM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM.	Hassina ben Abdelkrim.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52163	2 enfants.	40	1er-1-195
	Moha Ali ou Lahcèn.	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52164	Néant.	5o	1er-1-195
	Moussa ben Haddou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F. A.)	52165	Néant.	6o	1 ^{er} -1-195
0	Ahmed Ali Ghefouli.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52166	Néant.	48	1er-1-195
7	Djillali ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52167	Néant.	36	1 ^{er} -1-195
	Hammou ou Assou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52168	Néant.	33	1 ^{er} -1-195
æ	Saïd ou Achour.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52169	Néant.	18	1er-1-195
98	Zibour Miloud ben Abbou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52170	Néant.	50	1 ^{er} -1-19
	Lhorma ben Sliman.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52171	Néant.	A.C. 33 48	1 ^{er} -1-195
	Mohamed ben Lahcèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52172	3 enfants.	5 ₀	1 ^{er} -1-195
	Ali ben El Maati Salhi.	(indice roo). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A)	52173	ı enfant.	60	1 ^{er} -1-195
	Moha N'Baba.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52174	ı enfant.	34	1er-1-195
- 02	Ali ben Hammadi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52175	Néant.	43	1er-1-195
	Mohamed ben Abdesslam bel	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52176	ı enfant.		1er-1-19
	Haj el Hayani. Hamou Ahizoun.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	7 1	*	42	
	Aomar ben Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52177	r enfant.	44	1er-1-19
	Anniconstruction of the following section of the	(indice 100).	52179	6 enfants.	59	1er-1-19
	Fakir Salah ben Keroum.	Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52180	Néant.	32	1er-1-19
140	Mohamed ben El Horma, dit « Mohamed ben Lorma ».	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52181	Néant.	58	1 ^{er} -1-19
	Abdesslem ben Madani el Har- bili.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52182	a enfants.	59	1er-1-19
Å is	Kadri el Hadj Benameur.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52183	Néant.	5o A.C. 33	1er-1-19
98	Moha ould El Hadj.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52185	Néant.	52	1er-1-19
mes	Jamour bent Ahmed, veuve Lahssèn ben Hammou.	Le mari, ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52186	Néant.	36/1/3	1er-1-19
·	Djemåa bent Lamouri, veuve Brahim ould Rouna.	Le mari, ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52187	Néant.	38/1/3 A.C. 33	1er-1-19
IM.	El Hadj ould Ali « Douhadji ».	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52188	Néant.	59	1er-1-19
	Moulay Omar ben Abdallah.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52189	5 enfants.	A.C. 33	1er-1-19
	Hamou Achad.	Ex-mokhazni de 8e classe (intérieur, I.F.A.)	52190	Néant.	5o	1er-1-19
	Behihi Miloud ould Belkacem.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52191	Néant.	5o	. 1et-1-19
	M'Hamed ben Hammouch.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52192	Néant.	A.C. 33 48	1er-1-19
	Benmerah ould Moumèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52195	Néant.	5o	1er-1-19
	Raadja Boubakeur ben Djilali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52196	Néant.	A.C. 33 50	1er-1-19
	Meziane Mohamed ould Fodil.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52197	Néant.	A.C. 33 50	1er-1-19
	Saïd Abdelkadèr ben Mammar.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52198	Néant.	A.C. 33 50	1er-1-19
	Douhadji Sliman ould Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52199	Néant.	A.C. 33 36	1er-1-19
	Abdelkadèr ould Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52200	Néant.	A.C. 33 50	1er-1-19
	Mezrag bel Hadj ould M'Hamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52201	Néant.	A.C. 33	1er-1-10
[me	Aïcha Mohamed (1 orphelin),	(indice 100). Le mari, ex-mokhazni de 7º classe (intérieur,	52203	Néant	A.C. 33 35/50	1er-1-19
101	veuve Brahim ben Mohamed.	I.F.A.) (indice 100).	03200	neant	35/30	1 -1-19

2295 au 19 octobre 1950.	DOLLETIN OFFICIED				120
NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION: GRADE, CLASSE, ÉCHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Bouchaïb el Maati.	Ex-mokhazni de 7 ^e classe (intérieur, I.F.A.)	52205	Néant.	50	1 _{er} -1-192¢
Lahsèn ben Abdesselem.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52206	Néant.	29	1er-1-1956.
Mohamed ben Driss Skatou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52209	Néant.	50	1er-1-1956.
Benyacoub ould Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52210	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Mouloud ben Mahjoub.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52211	Néant.	38	1er-1-1956.
Ali ben Brahim.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classé (intérieur, I.F.A.)	52212	Néant.	15	1 ^{er} -1-1956.
Ali ou Lhassèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52213	Néant.	36	1 ^{er} -1-1950.
Miloudi ben Abderrahman.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A	52214	Néant.	44	1 ^{er} -1-1956.
Driss ben Naceur.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52215	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Djillali Laouri.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52216	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
Aomar ben Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52219	Néant.	41	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ou Mouloud.	(indice roo). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52220	Néant.	37	1 ^{er} -1-1956.
Mhamed ben Drigui Ziaïdi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.Λ·)	52221	Néant.	60	1er-1-1956.
19 80 BT 000 BEPART	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	100000	Néant.	30	1er-1-1956
Djilali ben Abdelhaque.	(indice 103).	52223	Néant.	20/1/3	1er-1-195€
M ^{mee} M'Barka hent Lhossaïne, veuve Mokhtar ben Driss.	I.F.A.) (indice 103). Le mari, ex-mokhazni de 5 ^e classe (intérieur,		4 enfants.	40/50	1er-1-1956
Zahra bent El Fqir Ali (3 orphe- lins), veuve Allal ben Jilali el		32223	q chiants.	40/30	11-1g30
Hayaïni. MM. Bouazza ben Yahia.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F A.)	52226	Néant.	28	1er-1-1956
Abdallah ben Slimane Mohamed.		52238	Néant.	23	1er-1-1956
Rahal ben Mohamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur I.F.A.)	52230	Néant.	50	1er-1-1956
Ahmed ben Brahim.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.,	52231	Néant.	42	1er-1-1956
Ali ou Haddou.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52232	Néant.	36	1er-1-1956
Jilali ben Lafqir Lakhdar Lou-		52233	Néant.	46	1er-1-1956
kili. Mohamed ben Tedjini.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52234	Néant.	60	Jer-1-1956
M ^{mos} Khadija bent Bouchaïb, veuve	(indice 103). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52236	Néant.	A.C. 33 34/1/3	1er-1-1956
Ahmed ben Lahbib. Chama bent Ahmed Zohra,	(indice 105). Le mari, ex-mokhazni de 3° classe (intérieur,	52238	Néant.	48/1/3	1er-1-1956
veuve Hamida ben Lhassèn. Aïcha bent Driss (r orphelin),	I.F.A.) (indice 108). Le mari, ex-mokhazni de 4° classe (intérieur,		2 enfants.	44/15/32	1er-1-1956
veuve El Ouadoudi ben Ah- med.				14, 5, 5	
Khadija bent M'Hamed, veuve El Ouadoudi ben Ahmed.	Le mari, ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52239 B	Néant.	44/1/32	1er-1-1956
Halima bent Ayad el Yazrhia, veuve Mohamed ben Hosseine	Le mari, ex-mokhazni de 4e classe (intérieur,	52240	Néant.	42/1/3	1er-1-1956
el Bouyousfi. MM Abdelkadèr ben Lahbib.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.)	52242	Néant.	5o	1er-1-1956
Driouch ould Ferant.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52243	Néant.	50	1er-1-1956
Kacem ben Mohamed.	(indice 105). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52244	Néant.	A.C. 33 53	. 1 ^{er} -1-1956
Mohamed ben Hadj Bouchikhi	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52245	Néant.	49	1 ^{er} -1-1956
Bachir ould Abdelkader ben Ah-	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52246	Néant.	5o	1er-1-1956
med Khatir. Bel Hadj Daoudi Chaoui.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F A	52247	Néant.	23	1 ^{er} -1-1956
[3]	(indice ro8).				
	1	t-	15		

				7	<u></u>
NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Abdesslem ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 3e classe (intérieur, I.F.A.)	52248	Néant.	54	1 ^{er} -1-1956
Mohamed bel Maroufi.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52249	Néant.	5o	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Hadj Brahim nagui.		32250	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Driss Boudenib.	Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 110).	52251	Néant.	46	1er-1-1956.
Ahmed ben Bouchaïb.	Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 110).	52252	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mes} Fatma bent Larbi, veuve D ben Ahmed Chafaï.		52253 A	Néant.	47/1/3	1er-1-1956
Rkia bent Ali ben Chelh, v Eddi ben Salah.		52254	Néant.	48/1/3	1 ^{er} -1-1956,
MM. Barka ben Yahia.	Ex-chef chaouch de 1 ^{re} classe (cabinet civil) (indice 125).	52256	4 enfants	50	1 ^{er} -1-1955.
Adjeroudi ould Ali.	Ex-sous-agent public de 2º catégorie, 6º éche- lon (travaux publics) (indice 118).	52257	(6° au 9° r.). Néant.	A.C. 33 50	1er-1-1955.
M ^{mos} Fatma bent Mohamed, veuve hamed ben Ahmed, dit o Moh ».	Mo- Le mari, ex-mokhazni de 8º classe (intérieur,	52258	Néant.	38/1/3	rer-1-1956.
Tam bent El Hadj Ahmed.	Le mari, ex-sous-agent public de 3e catégorie, 7e échelon (santé publique) (indice 113).	52259	Néant.	50	1 ^{er} -1-1955.
M'Barka bent Cheikh Tayeb		52260	Néant.	50	1er-1-1955
Hasna bent Mohamed Filali		52261	Néant.	43	1 ^{er} -1-1955.
Fatna bent Mohamed (1 or lin), veuve Mohamed l Brahim, dit « Messaoud	che- Le mari, ex-maître infirmier de 2° classe en (santé publique) (indice 130).	52262	ı enfant.	37/50	1 ^{er} -1-1955.
Ali ». MM. Mohamed ben Ahmed.	Ex-sous-agent public de 2° catégorie, 7° éche-	52263	Néant.	50	r ^{er} -1-1955.
Bouchaïb ben Bark.	lon (travaux publics) (indice 120). Ex-inspecteur de 2º classe, 5º échelon (sécu-	52264	4 enfants.	38	1er-1-1955.
Bouzid ben Kahcem.	rité publique) (indice 159). Ex-brigadier, 2° échelon (sécurité publique)	52267	2 enfants.	33	1er-1-1955
Mohamed ben Smail.	(indice 159). Ex-sous-brigadier, 3° échelon (sécurité publi-	52268	Néant.	20	1 ^{er} -1-1955
Ittah Yohaman.	que) (indice 156). Ex-sous-agent public de 2° catégorie, 9° éche-		Néant.	50	1 ^{er} -1-1955.
M ^{mo} Fedila bent Mohamed (1 or lin), veuve M'Barek ben		52270	ı enfant.	38/5o	1 ^{er} -1-1955
hamed Soussi. MM. Ahmed ben El Hachemi.	Ex-sous-agent public de 2° catégorie, 7° éche- lon (municipaux de Casablanca) (indice		ı enfant.	50	1er-1-1955
Iddèr ben Belkheïr.	Ex-sous-agent public de 2º catégorie, 6º éche- lon (municipaux de Casablanca) (indice		2 enfants.	50	1 ^{er} -1-1955.
Aomar ben Ahmed.	Ex-sous-agent public de 3° catégorie, 4° éche-	52273	ı enfant.	32	1er-1-1955.
Mohamed ben El Mekki.	lon (cabinet civil) (indice 107). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52274	ı enfant.	50	1er-1-1956.
M ^{mo} Habiba bent Hadj Mohan veuve Mohamed ben Abd der.		52275	Néant.	50/1/3	1er-1-1956
MM. Bouchaïb ben Hadj Salem.	Ex-mokhazni de 2° classe (intérieur, I.F.A.)	52276	7 enfants.	50	1er-1-1956
Hadj Ahmed ben Moha Sfaxi.		5227.7	2 enfants.	58	1er-1-1955
Brahim ben Embarek Essou		53278	4 enfants.	6o	1er-1-1955
Moha ou Saïd ould Haddou		52279	Néant.	45	rer-1-1955.
Mohamed ben Taïeb.	(indice 120). Ex-cavalier de 6° classe (eaux et forêts)	52280	r enfant.	22	1er-1-1955
Akka ben Aomar	(indice 106). Ex-cavalier de 1 ^{re} classe (eaux et forêts)	52281	r enfant.	50	1er-1-1955
M ^{me} Kabboura bent Ayouche el I ri, veuve Moulay Abbès be Arbi.		52284	r enfant.	50/1/3	1 ^{er} -1-1955.

1 23g5 du 19 octobre 1950.	DOLLDENIN OFFICIEE				121
NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
M. Kabbour ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 1re classe (intérieur, I.F.A.)	52287	Néant.	50	1er-1-1956
Orphelin Abdeljlil, sous la tutelle da tive de Belgazi Touham	(indice 112).	, 52288	Néant.	50/r/3	1er-1-1956
ayant cause Fritel ould Tou hami. M. Mohamed ben Ali.	Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52289	Néant.	50	1er-1-1956.
M ^{mo} Halima bent Mohamed, veuv	(indice 112).	1	Néant.	50/1/3	1 ^{er} -1-1956
Benzeriem Mohamed. MM. Abdelkadèr ben Ichou.	(indice 112). Ex-mokhazni de 2 ^e classe (intérieur, I.F.A.)	, ,	Néant.	46	1er-1-1956.
Rechid ben Mohamed.	(indice 110). Ex-mokhazni de 2° classe (intérieur, I.F.A.)	52292	Néant.	50	1er-1-1956.
Mohamed ben Djilali.	(indice 110). Ex-chef de makhzen de 2° classe (intérieur,	52293	Néant.	29	1er-1-1956.
Miloud ould Saïd Azza.	I.F.A.) (indice 120). Ex-mokhazni de 2° classe (intérieur, I.F.A.)	52294	Néant.	33	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Lhassen ben Mohamed.	(indice 110). Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur) (indice 110).	52295	Néant.	A.C. 33 56	1er-1-1956.
M ^{me} Yamina bent Mohamed, veuv Miloud ben Slimane.		52296	Néant.	38/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM. Tedjini ould Achour.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52297	Néant.	38 A.C. 33	1er-1-1956.
Maati ben Mohamed Chaoui.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52298	Néant.	49	1er-1-1956.
El Houssine ben Kaddour.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52299	Néant,	60	1er-1-1956.
Heddi ben Oublad.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52302	Néant.	44	1er-1-1956
M ^{mes} Zahra bent Mohamed, veuv M'Hamed ben Ali.	I.F.A.) (indice 105).		Néant	47/1/3	1er-1-195€
Yezza bent Barek, veuve Bou chaïb ben Ali.	I.F.A.) (indice 105).		Néant.	44/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Khedija bent Idriss el Hayana veuve Abdallah ben Al Touati.		52306 A	Néant.	43/1/6	1 ^{er} -1-1956.
Aïcha bent Kaddour, veuv Abdallah ben Ali Touati.	Le mari, ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52306 B	Néant,	43/1/6	1 ^{er} -1-1956.
M. Mohamed ben Majoub el Hihi.	Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52309	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
M ^{m∞} M'Barka bent Haj Mohamed veuve Smain ben El Caid.	Le mari, ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52310 A	Néant.	35/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Tahara bent Ahmed, veuve Al ben Miloudi.		52311 A	Néant.	43/τ/6	1er-1-1956.
Aîcha bent El Kebir, veuve Al ben Miloudi.		52311 B	Néant.	43/1/6	1er-1-1956.
Zohra bent Driss, veuve Moha med ben Driss.	I.F.A.) (indice ro5).	04/2006400400	Néant.	35/r/3	1 ^{er} -1-1956.
Chatto bent Chagouali, veuv Ahmed ben Abdelkader.	I.F.A.) (indice ro3).	THE PARTY OF THE P	Néant.	60/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Fatma bent Bouchta (4 orphe lins), veuve Driss ben Abdal lah.		52315	5 enfants.	50/50	1er-1-1956.
MM. Cheikh ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 5e classe (intérieur, I.F.A.)	52316	Néant.	60	1 ^{er} -1-1956.
Ali ben Abdallah.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52318	Néant.	A.C. 33 24	1 ^{er} -1-1956
Ahmed ben Aomar.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52320	Néant.	50	1er-1-1956
Miloud ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103)	52321	Néant.	49	1er-1-1956.
Lahssèn ben Abdesslem.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52322	Néant.	24	1er-1-1956.
Mohamed ben Cheikhad.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52323	Néant.	41	1 ^{er} -1-1956.
Ben Youssef ben Aïssa.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	l	Néant.	34 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Zohra bent El Hosseine, veuve Allal ben Mohamed.	Le mari, ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).		Néant.	39/1/3	1 ^{er} -1-1956
M. Ali ben Abdelkrim.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52328	Néant.	41	1er-1-1956.
	the application to the contract of the contrac		E		r.

N	OM ET PRENOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM.	Ahmed ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52329	Néant.	30	r ^{er} -1-1956.
#	Driss ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52331	Néant.	35	1 ^{er} -1-1956.
	Abdelkebir ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52332	Néant.	44	1 ^{er} -1-1956.
	Mohamed ben Brahim.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52333	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
	Abbès ben Mekki.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A)	52334	Néant.	30	1 ^{er} -1-1956.
	Bouamama ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52335	Néant.	6o	1er-1-1956
	Hadj Ahmed ben Bouchta.	(indice 112). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52336	Néant.	50	1er-1-1956.
	Larbi ben Larbi.	(indice 112). Ex-chef de makhzen de 1 ^{re} classe (intérieur,	52337	8 enfants	50	1 ^{er} -1-1956.
	Lahcèn ben El Hocine Ezzem-	I.F.A.) (indice 123). Ex-chef de makhzen de 1 ^{re} classe (intérieur,	52338	ı enfant.	50	1 ^{er} -1-1956.
	rani.	I.F.A.) (indice 123). Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.)				
	Smain ben El Kebir.	(indice 110).	52339	3 enfants.	29	1er-1-1956.
	Lahoucine ben Saïd Bihi.	Ex-chef de makhzen de 2° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 120).	52341	ı enfant.	57	1er-1-1956.
*	Ahmed ben Haj Larbi.	Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 110).	52342	ı enfant.	56	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mes}	Ijja bent Mohamed, veuve Moha- med ben Aomar Kherdali.	Le mari, ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52343	Néant.	60/1/3	1er-1-1956
	Messaouda bent Mohamed, veuve Mustapha ben Hamadi.	Le mari, ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52344	Néant.	39/1/3	1 ^{er} -1-195€
MM.	Mohamed ben Ahmed Rechache.	Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 108).	52345	Néant.	40	1 ^{er} -1-1956.
10	Ameur ben Ali.	Ex-mokhazni de 3e classe (intérieur, I.F.A.)	52346	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
	Mohamed ben Djilali el Has-	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52347	ı enfant.	46.	1 ^{er} -1-1956.
19	naoui. Haddi ou Hammou.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52348	2 enfants.	50	1 ^{er} -1-1956.
	Ali ben Homad el Hadji.	(indice 108). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.)	52349	3 enfants	50	1er-1-1956.
W	Larbi ben Khouba el Medkouri	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52351	2 enfants.	6o	1er-1-1950
	Sidi Ben Ahmed.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52352	3 enfants.	57	1 ^{er} -1-1956.
. 8	Cheikh ould Djelloul.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52353	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
K K	CONTRACTOR	(indice 105). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.)	100 X (100 A)	Néant.	A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
	Lahoussine ben Ahmed.	(indice 105).	3400			
	Fedila bent Mohamed, veuve Haddou ou Assou.	I.F.A.) (indice 105),	10000 001	Néant.	58/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM.	Ahmed ben Larbi ben Cadi.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).		2 enfants.	55	1er-1-1956.
	Kacem ben Amor	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	5236n	2 enfants.	6o	1 ^{er} -1-1956.
	Ben Attia ben Hattab.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	100000000000000000000000000000000000000	Néant.	48	τ ^{er} -1-1956
Mmes	Fatma bent Bouchaïb, veuve Ahmed ben Amor.	Le mari, ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52362 B	Néant.	50/1/3	1 ^{er} -1-1956.
	Yamina bent Abdallah, ve uve Mohamed ben M'Ahmed.		52363 A	Néant.	16/1/6	1 ^{er} -1-1956.
ns s	Tlaïmest bent Mohamed, veuve		52363 B	Néant.	16/1/6	1 ^{er} -1-1956.
MM.	Mohamed ben M'Hamed. Abdelkadèr ben Daoud.	Ex-mokhazni de 6e classe (intérieur, I.F.A.)	52364	Néant.	29	1er-1-1956
	Mohamed ben Abdelkader.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52367	Néant.	40	1er-1-1956
	Ben Achir ben Bouazza.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52368	Néant.	39	1er-1-1956.
	Ahmed ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52369	Néant.	40	1er-1-1956.
Mob	a ou Mahjoub (les héritiers).	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52370	Néant.	34	1 ^{er} -1-1956.
M.	Brahim ben Slimane.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	SWEE	Néant.	36	1 ^{er} -1-1956.
LVt.	Diamini Don Onlinano.	(indice 100).			L = 0	

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Ahmed ben Hammou.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52373	Néant.	18	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Lahcèn.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52374	Néant.	r5	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Saïd.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52375	Néant.	39	1er-1-1956.
Orphelins Moulay Chérif et Driss, sous la tutelle dative de Radia bent Driss, ayants cause Ah-	North State of the Control of the Co	52377	5 enfants.	44/50	1 ^{er} -1-1956.
med ben Mohamed Laroussi. M. Mohamed ould Ben Abdallah Khelifi.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52378	Néant.	48 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Mme Khouda bent Mohamed (2 orphelins), veuve Allal ben Brahim	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F A.) (indice 100).	52379	3 enfants.	41/50	1 ^{er} -1-1956.
el Yahyaoui. M. Hamou Dada ben Abdelkadèr.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52380	Néant.	5o A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Kamla bent Tayeb, veuve Meraz- gui Mohamed ould Merzouk.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52381	Néant.	50/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM. Mohamed ben Lahcèn Naciri.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A) (indice 100).	52383	4 enfants.	A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Ahmed el Bouze- rari.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A) (indice 100).	52384	ı enfant	21	1 ^{er} -1-1956.
Naceur ould Cheikh.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52385	Néant.	50 A.C. 22	1er-1-1956.
Bouamama ould M'Hamed.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52386	Néant.	A.C. 33 40	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben El Mekki Ser- ghini.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52387	Néant.	A.C. 33 48	1 ^{er} -1-1956.
Rahal ben Aïssa.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52388	4 enfants.	34	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Kaddour.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52389	3 enfants.	37	1 ^{er} -1-1956.
Bouchta ben Abdesselem Dkhissi.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52390	r enfant.	38	1 ^{er} -1-1956.
Driss ben Ali Zedgui.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52391	Néant.	35	1 ^{er} -1-1956.
Embarek ould Ali bel Haouari.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52393	ı enfant.	29	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ould Seghir.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52394	Néant.	57	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Touho.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52395	r enfant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ould Maamar.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52397	Néant.	A.C. 33 50	1 ^{er} -1-1956.
M ^{me} Aïda bent Abdallah, veuve Mo- hamed ben Ahmed Zaalani.	Le mari, ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52398	Néant.	A.C. 33 20/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM. Hassan ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52399	ı enfant.	A.C. 33 55	1 ^{er} -1-1956
Mohamed el Aïdi ben Djillali.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52400	2 enfants.	6о	1 ^{er} -1-1956.
Ghaouti ben M'Bark.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52401	Néant.	5 ₀	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Ahmed ben Brahim Sbaī.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52402	ı enfant.	53	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Abdelmejid	(indice ro3). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52403	Néant.	40	1 ^{er} -1-1956.
Tsouli. El Maati ben Lahcèn Chaoui.	(indice 103). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52404	ı enfant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Salah ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52105	4 enfants	44	1 ^{er} -1-1956.
Mme Zahra bent Haj Tahar, veuve El	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52407	Néant.	56/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Kebir ben Haj Bedida. MM. Embarek ben Rahal Delimi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52408	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Ahmed ben Mohamed Azouz.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	524og	5 enfants.	53	1 ^{er} -1-1956.
Bou Nouar ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52411	Néant.	60	1er-1-1956.
Ahmed ben Amor el M'Zamzi	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52412	Néant.	55	1 ^{er} -1-1956.
	(maice 100).				

214					
NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Moulay Ahmed ben Sliman.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52413	3 enfants.	42	1er-1-195
Assou ben Lahoucine.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52414	Néant.	39	1er-1-195
Mohamed ben Ali Lezrak.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52415	2 enfants.	46	1 ^{er} -1-195
Salah ben Ali.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52416	ı enfant	40	1er-1-195
Ahmed ben Ali Abdelkader.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52417	(r ^{er} rang.). Néant.	A.C. 33 6c	1er-1-195
Mohamed ben M'Hamed Senahji,	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52418	ı enfant.	5о	1er-1-195
dit « El Haïti ». Mohamed ben Ahmed Takati.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7 ^e classe (intérieur, I.F.A.)	52419	Néant.	34	1er-1-195
El Bachir ben Jila Serghini.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52420	2 enfants.	53	1er-1-195
Hassan ben Mohamed el Mes-	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	-52421	3 enfants.	49	1 ^{er} -1-195
fioui. Hamadi ben Mohamed Zem-	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	Commissions:	Néant.	46	1 ^{er} -1-19
mouri. Mohamed ben Ahmed Serghini.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52424	Néant.	5o	1er-1-19
	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52435	3 enfants.	5o	1er-1-19
Lahcèn ou Fquih ben Addi.	(indice 100).				100 100 100 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0
Ben Hamadi ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52427	3 enfants.	53	1 ^{er} -1-19
Ghezouari ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52430	ı enfant.	6о	1er-1-19
Boujemaa ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52431	3 enfants.	30	1er-1-19
Slimane ould Aïssa.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52432	Néant.	6o A.C. 33	1er-1-19
Ben Nacèr ben Mohamed el Imouri.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52433	3 enfants.	28	1er-1-19
[me Faima bent Mohamed, veuve Benameur ould Boubekeur Belkacem.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52434	Néant.	49/1/3 A.C. 33	1er-1-19
M. Mohamed ben Kaddour el Ger-	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52436	Néant.	23	1er-1-19
baoui. Hamidou ben Lahcèn.	Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52437	Néant.	50	1er-1-19
Bouzekri ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52438	ı enfant.	18	1er-1-19
Bouchaïb ben Mohamed Saïdi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52439	4 enfants	23	1er-1-19
Aomar ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52440	4 enfants.	60	1er-1-19
Messaoud ben Bellal.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52441	3 enfants.	41	1er-1-19
Hajjaj ben Larbi el Gouffi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52442	r enfant.	42	1er-1-19
Mohamed ould Maamar Kaadi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8° classe (intérieur, I.F.A.)	52443	4 enfants	50	1er-1-19
Hamou Bella ben Hamou.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	52444	(rer au 4e r.). 4 enfants.	A.C. 33 50	1er-1-19
Ben Achour ould Bouamama.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	58	Néant.	58	1er-1-19
Abdeslam ben Ahmed el Ma-	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)		Néant.	A.C. 33 50	1er-1-19
hasni. Bouhafs ben Abdelkader.	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)		Néant.	50	1 ^{er} -1-19
	(indice 100). Ex-mokhazni de 8º classe (intérieur, I.F.A.)	81	Néant.	A.C. 33	1 ^{er} -1-19
Abdesslem ben Ameur.	(indice 100).	22	Néant.	A.C. 33 39/1/3	1 ^{er} -1-19
Orphelin Mohamed, sous la tutelle dative d'Ali ben Mohamed Bousseta, ayant cause Brahim	(indice 100).	32430	neatt.	39/1/3	1 -1-19
ben Mohamed Soussi. MM. Kherbouche Mohamed ben Mo-		52451	2 enfants	50 A.C. 33	1er-1-19
hamed. M'Hamed Aziz.	lon (travaux publics) (indice 122). Ex-sous-agent public de 2° catégorie, 5° échelon (travaux publics) (indice 116).	52452	(3° et 4° r.). Néant	A.C. 33 46	1 er-1-19
	votesta Namenaucasii Namenaucasi Namenaucasi Namenaucasii	1] "	1	

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Lamouri ould Ali ben Ham		52454	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
mou. Bouchaïb ben Mohamed Rohli.	(indice 110). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52456	Néant.	A.C. 33 50	1 ^{er} -1-1956.
Hamou ben Larbi Chidmi.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F A.)	52457	Néant.	57	1er-1-1956.
Mostefa ould El Ghali.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52458	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
El Bachir el Hossaïne, dit « Ba		52459	Néant.	59	1 ^{er} -1-1956.
chir ben Houssine ». M'Hamed ben Bachir ber	and the production of the first of the contract of the contrac	5246o	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Cheikh. Abdelkadèr ben Aomari.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52461	Néant.	50	1er-1-1956
Moulay Salah.	(indice 108). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52462	Néant.	39	1er-1-1956.
M ^{me} Fatna bent Ahmed Doukkalia	(indice 105). Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52464	Néant.	50/1/3	1 ^{er} -1-1956.
veuve Smaïn ben Khedim. MM. Mohamed ben Mohamed, di	(indice 105).	52465	Néant.	50	1er-1-1956,
« Mohamed ben Jilali ». Bouchaïb ben Mohamed Abbadi	(indice 105).	52467	Néant.	57	1 er-1-1956.
Khadir ben Mohamed bel Khadir (le	(indice 105).	52468	Néant.	5o	
héritiers). MM. Mohamed ben Hamadi.	(indice 105). Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.)				1er-1-1956
	(indice 105).		Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
Djebira ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52470	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Bouchaib ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52471	Néant.	50	1er-1-1956
Hassan ben Ali.	Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52472	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
Abdelkadèr ben Kabbour.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52473	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Haddou ben Mohamed e Khmich.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52475	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ben Mohamed Rafaī.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52477	Néant.	. 41	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben El Hamri.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52478	Néant.	48	1 ^{er} -1-1956.
Bouchaïb ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52479	Néant.	60	1 ^{er} -1-1956.
Thami ben Saïd.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	- 52480	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
Akka ben Driss Zemouri.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52483	Néant.	47	1er-1-1956
Mohamed ben Abdesselem.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52484	Néant.	41	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Brahim Fetouaki	and the state of t	52485	Néant.	39	1er-1-1956
Kabbour ben Sellem.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52487	Néant.	42	1er-1-1956.
Chaffai ben Ghoudane.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52489	Néant.	6o '	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Ahmed Soussi.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52490	Néant.	33	1er-1-1956
Abdesselem ben Hadj.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52491	Néant.	41	1er-1-1956
Abdelmajid ben Embarek.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52495	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Akka ben Ali.	(indice ro3). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52496	Néant.	5o	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed b. Hammou Dahioui	(indice' 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52498	Néant.	5o	1er-1-1956.
Mohamed ben Aïssa.	(indice ro3). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52501	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
Miloud ould Moussa.	(indice 112). Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.)	52502	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Mme Rkia bent Larbi Abdallah, yeuve	(indice 110).	52503	Néant.	A.C. 33 50/1/3	1 -1-1956.
Mohamed ben Abdallah. M. Bouchaïb ben Labsal.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)			2.22	
	(indice 108).	52504	Néant.	44	1er-1-1956

		The second second			
NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMERO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
M ^{mes} Salha bent Bouazza, veuve Larbi ben Kaddour.	Le mari, ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52505	Néant.	46/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Zohra bent Houmad, veuve Ao- mar ben Allal.		52506	Néant.	37/1/3	1 ^{er} -1-1956.
Fatma bent Dahmar, veuve Bouazza ben Mohamed.		52507	Néant.	46/1/3	1 ^{er} -1-1956.
M. Moulay Ahmed ben Omar.	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) indice 105).	52508	Néant.	31	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mes} Bourekba Bakhta bent Mohamed, veuve Khalifa ould Naïmi.		52511	Néant.	34	1 ^{er} -1-1956.
Mina bent Abderrahman, veuve Salah ben Ahmed.	Le mari, ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52513	Néant.	A.C. 33 28/1/3	1 ^{er} -1-1956.
MM. Bouazza ben Ali.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52514	Néant.	28	1 ^{er} -1-1956.
Ou Chérif ben Boutaïeb.	Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).	52515	Néant.	39	1er-1-1956
M ^{mos} Fatma bent Embarek, veuve Ah-	Ex-mokhazni de 5e classe (intérieur, I.F.A.)	52516	Néant.	33/1/3	1 ^{er} -1-1956.
med bel Habib. Fatma bent Mohamed, veuve El		52517	Néant.	42/1/3	1er-1-1956
Mahjoub ben Ali. M. Abdesselem ben Tahar bel	The state of the s	52518	Néant.	41	1 ^{er} -1-1956.
Hemri. M ^{mes} Rkia bent Mahjoub, veuve M'Ha-	(indice 103). Le mari, ex-mokhazni de 5° classe (intérieur,	52519 A	Néant.	44/1/6	1 ^{er} -1-1956.
med ben Haouman. Rkia bent Bouazza, veuve M'Ha-	I.F.A.) (indice 103). Le mari, ex-mokhazni de 5° classe (intérieur,	52519 B	Néant.	44/1/6	1 ^{er} -1-1956.
me ben Haouman. MM. Bouchaïb ben Taïeb.	I.F.A.) (indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52520	Néant.	36	1 ^{er} -1-1956.
Embarek ben Mohamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52522	Néant.	22	1 ^{er} -1-1956.
Moha ben Mohamed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52524	Néant.	37	1 ^{er} -1-1956.
Driss ben Bouazza el M'Jati.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52525	Néant.	5o	1er-1-1956.
Mohamed ben Cheikh.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52527	Néant.	48	1 ^{er} -1-1956.
Bouchta ben Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6º classe (intérieur, I.F.A.)	52528	Néant.	44	1er-1-1956
Ahmed ben Maalem Driss el Ouazzani, dit « Ahmed ben	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52529	2 enfants.	40	1 ^{er} -1-1956.
Hamidou el Ouazzani ». Ali ben Bouazza Zaari Khelifi.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	5253o	Néant.	58	1 ^{er} -1-1956.
Bouchaïb ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice roo).	52531	Néant.	40	1 ^{er} -1-1956.
Hamou ben Mohamed el Bah- Iouli.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52533	Néant.	54	1er-1-1956.
Kacem ben Mohamed Tekni.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52534	Néant.	49	1 ^{er} -1-1956.
Abdallah ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52535	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Bihi ben Ahmed.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52536	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Salah.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52537	Néant.	5o	1 ^{er} -1-1956.
Saïd ben Driouch.	Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52538	Néant.	44	1 ^{er} -1-1956.
Tahar ben Larbi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52539	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Lakhdar ould Nouar.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52540	Néant.	50	r ^{er} -1-1956.
El Maati ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52541	Néant.	45	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ben Kacem.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52542	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Mohamed ou Aqqa.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52543	Néant.	33	1 ^{er} -1-1956.
Bouchouch ben Ahmed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52544	Néant.	47	1 ^{er} -1-1956.
Moulay Mohamed ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52545	Néant.	32	r ^{er} -1-1956.
	(indice 100).	a i	8	20	

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Ahmed ben Hadj Brahim.	Ex-mokhazni de 7e classe (intérieur, I.F.A.)	52546	Néant.	60	r ^{er} -1-1956.
Benaïl ould Bouamama.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52547	3 enfants (2° au 4° r.).	58 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
Ali ben Mohamed.	(indice 100). Ex-mokhazni de 7° classe (intérieur, I.F.A.)	52548	Néant.	23	1er-1-1956.
Ahmed ben Hadj	(indice 100). Ex-mokhazni de 7º classe (intérieur, I.F.A.)	52549	Néant.	5о	1er-1-1956.
Kaddour ben Mekki.	(indice 100). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52552	Néant.	56	1 ^{er} -1-1956.
El Hadj Azzouz ben Mohamed.	(indice 112). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52554	Néant.	48	1er-1-1956.
Lakhdar ben Aoun.	(indice 112). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I.F.A.)	52555	Néant.	35 A.C. 33	1er-1-1956.
Tahar ben Hadj Haddi el Hamri.	(indice 112). Ex-mokhazni de 1 ^{re} classe (intérieur, I,F.A.)	52556	Néant.	50	1er-1-1956.
Mostefa ould Ali.	(indice 112). Ex-mokhazni de 2º classe (intérieur, I.F.A.)	52558	Néant.	43 A.C. 33	1er-1-1956.
M'Barek Faradji.	(indice 110). Ex-mokhazni de 2° classe (intérieur, I.F.A.)	5256o	Néant.	40	1er-1-1956.
Abdelkadèr ben Brahim.	(indice 110). Ex-chef de makhzen de 2º classe (intérieur,	52561	Néant.	48	1er-1-1956.
Bouazza ould Driss.	I.F.A.) (indice 120). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52562	Néant.	5o	1 ^{er} -1-1956.
Hamou Cheikh.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52563	Néant.	5о	1er-1-1956.
Bouih ben Ahmed.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52564	Néant.	41	1er-1-1956.
M ^{mo} Fatima bent Yahia, veuve Benhachem Mohamed ould Yahia,	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.) '(indice 108).	52565	Néant.	6o/1/3 A.C. 33	1 ^{er} -1-1956.
dit « Mohamed ben Yahia ». MM. Mohamed ben Talbi.	Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52567	Néant.	47	1er-1-1956.
Ben Jemmi Mhamed ben Dji-	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52568	Néant.	48	1er-1-1956.
lali. Riahi ben Jilali.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52569	Néant.	43	1 ^{er} -1-1956.
Cheikh ould Taleb Kaddour.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3° classe (intérieur, I.F.A.)	52570	Néant.	37	1 ^{er} -1-1956.
Hamou ben Haddaoui.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52571	Néant.	50	1er-1-1956.
Miloud ben Larbi.	(indice 108). Ex-mokhazni de 3º classe (intérieur, I.F.A.)	52572	Néant.	46	1 ^{er} -1-1956.
M ^{mos} Fatma bent El Hadj, veuve Fatah	(indice 108). Ex-mokhazní de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52573	Néant.	44/1/3	1er-1-1956.
ben Mohamed. Izza bent Lahsèn (2 orphelins),	(indice 105). Le mari, ex-mokhazni de 4º classe (intérieur,	52575	Néant.	35/5o	1er-1-1956.
veuve Bouazza ben Layachi. Oum Hani bent Hadj Ahmed, veuve Mohamed ben Rahal Zemrani.	I.F.A.) (indice 105). Le mari, ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52577 B	Néant.	50/1/32	1 ^{er} -1-195€.
Orpheline Khadidja, sous la tutelle dative de Zohra hent Hadj Mo- hamed, ayant cause Mohamed	Ex-mokhazni de 4º classe (intérieur, I.F.A.) (indice 105).	52577 A	Néant.	50/15/32	1 ^{er} -1-1956.
ben Rahal Zemrani. MM. Boublal Djilali ben Mohamed	Ex-mokhazni de 4° classe (intérieur, I.F.A.)	52578	Néant.	50	1 ^{er} -1-1956.
ben Bellal. El Mekki ben Azzouz.	(indice 105). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)		Néant.	50	1er-1-1956.
Abbès ben Ahmed.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)		Néant.	35	1 ^{er} -1-1956.
Abdelkadèr ben M'Chich.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	***************************************	Néant.	50	1er-1-1956.
Bouyana Ali ben Lakhdar.	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.)	52590	Néant.	36	1 ^{er} -1-1956.
Bouhous ben M'Hamed el Amouri, dit « Bouhafs ould M'Hamed ».	(indice 103). Ex-mokhazni de 5° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 103).		Néant.	A.C. 33 38	1 ^{er} -1-1956.
Saïd ou Haddou.	Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.)	52593	Néant.	29	1 ^{er} -1-1956.
. Abdelkadèr ben Larbi.	(indice 100). Ex-mokhazni de 6° classe (intérieur, I.F.A.) (indice 100).	52595	Néant.	28	1 ^{er} -1-1956

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés cidessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 15 octobre 1956. — Impôt sur les bénéfices professionnels : cercle de Berkane, rôle spécial 7 de 1956 (3) ; Casablanca-Centre, rôle spécial 151 de 1956 (17) ; Casablanca-Nord, rôle spécial 58 de 1956 (3) ; Casablanca—Roches-Noires, rôle spécial 17 de 1956 (6) ; Khenifra, rôle spécial 5 de 1956 ; Meknès-Ville nouvelle, rôle spécial 30 de 1956 ; Settat, rôle spécial 4 de 1956.

Le 20 OCTOBRE 1956. — Impôt sur les bénéfices professionnels: Casablanca-Mâarif, rôle 1 de 1956 (35); Casablanca-Sud, rôle 1 de 1956 (35).

Patentes: Aïn-Leuh, émission primitive de 1956; îlot d'aménagement du Bas-Saïs, émission primitive de 1956; Rabat-Sud (2), émission primitive de 1956 (art. 23.001 à 23.265).

Prélèvement sur les traitements et salaires : Rabat-Sud, rôle 1 de 1955.

LE 30 OCTOBRE 1956. — Patentes: Casablanca-Sud (22), émission primitive de 1956 (art. 220.001 à 220.569); Fès-Ville nouvelle (1), émission primitive de 1956 (art. 10.001 à 11.808); circonscription des Rehamna, émission primitive de 1956 (art. 3001 à 3055); Marrakech-Guéliz, émission primitive de 1956 (1001 à 2221); circonscription d'Amizmiz, émission primitive de 1956 (art. 12.001 à 12.037), Meknès-Médina, émission primitive de 1956 (art. 45.001 à 46.994).

Tertib et prestations des Marocains de 1956.

Le 25 octobre 1956. — Circonscription de Tinerhir, caïdat des Aït Atta du bas Todrha; circonscription des Ida-Outanane, caïdats des Ahl Tinkerte et des Ifesfassèn; circonscription d'Azrou, caïdat des Irklaouèn; pachalik de Fès; circonscription de Kasba-Tadla, caïdat des Semguett-Guettaya; circonscription de Benguerir, caïdat des Rehamna-Centre; circonscription d'Imi-n-Tanoute, caïdat des Mzouda; circonscription de Settat-Banlieue, caïdat des Oulad Sidi Bendaoud; circonscription de Taroudannt, caïdats des Tioute, des Issendalèn, du Centre et pachalik de Taroudannt; circonscription de Tiznit, caïdat des Ahl Tiznit; circonscription des Aït-Baha, caïdat des Aït Baha.

LE 30 OCTOBRE 1956. — Circonscription d'Azemmour-Banlieue, caïdat des Chiadma; circonscription de Benahmed, caïdats des Beni Brahim et des Mellal Hamdaoua; circonscription d'El-Hajeb, caïdat des Beni Mtir-Nord; circonscription d'Imi-n-Tanoute, caïdats des Seksaoua-Nord (caïd Thami) et Seksaoua-Sud (caïd Bihi); circonscription de Chichaoua, caïdat des Frouga; circonscription de Mazagan-Banlieue, caïdat des Oulad Bouâziz-Nord; circonscription de Jemâa-Sehaïm, caïdat des Oulad Bouâziz-Nord; circonscription des Indouzal et des Ida Ouzekri; circonscription d'Irherm, caïdat des Indouzal et des Ida Ouzekri; circonscription de Tanoudannt, caïdat des Oulad Yahya; bureau du cercle d'Azilal, caïdats des Aït Outferkal et des Aït Ougoudid; circonscription de Semrir, caïdat des Aït Atta; centre de Berrechid.

Le sous-directeur, chef du service des perceptions,

PEY.

Accord commercial et de paiement conclu avec le Brésil le 23 août 1956.

Un accord commercial et de paiement a été signé à Rio-de-Janeiro le 23 août 1956. Cet accord est valable pour une durée d'un an à compter du 23 août 1956.

Exportations du Maroc vers le Brésil.

Aucune liste de produits à exporter n'est fixée à l'accord.

Importations au Maroc de produits brésiliens.

Au titre de cet accord commercial les contingents suivants sont ouverts au Maroc :

CONTINGENTS en quantités et en millions de francs		MINISTÈRES responsables	
Quantités	Valeurs		
2.750 t	963	Commerce, artisanat, tourisme et marine marchande	
50 t 25 t	21 4,375	id.	
	77 8, ₇ 5	id. id.	
650 t 250 m ³	4,375	id. Agriculture et forêts. id.	
3	26,25	Commerce, artisanat, tourisme	
	1.153,75	et marine marchande	
	en quet en de f Quantités 2.750 t 50 t 25 t 650 t 250 m ³	en quantités et en millions de francs Quantités Valeurs 2.750 t 963 50 t 21 4,375 77 8,75 45,5 45,5 45,5 43,75 3,5 26,25	

Avis aux importateurs.

Les crédits suivants sont mis en répartition : Brésil (valable du 23-8-1956 au 22-8-1957) :

Les demandes d'importation établies sur papier libre, séparément pour chaque produit, devront être déposées ou parvenir au ministère du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande (bureau de l'alimentation) à Rabat, avant le 31 octobre 1056.

Les demandeurs ayant obtenu des crédits pour l'importation de ces produits depuis le 1° janvier 1956 devront justifier de leur utilisation en indiquant, sur leur demande, les dates d'ouverture des accréditifs et, éventuellement, celles d'arrivée des marchandises commandées.

Les demandeurs qui n'auraient pas utilisé les crédits déjà accordés ne pourront obtenir de dotation au titre de ce programme.

Les intéressés seront avisés par lettre individuelle de la quotepart qui aura pu leur être réservée sur ces contingents et devront déposer leur demande d'autorisation d'importation, dans la forme habituelle, dans les délais qui leur seront indiqués. Cette demande devra porter dans l'angle supérieur gauche la référence à la lettre d'attribution.

Les crédits restant éventuellement disponibles après le 31 octobre 1956 seront attribués, jusqu'à leur épuisement, au fur et à mesure de la réception des demandes.